



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°74-2018-007

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2018

# Sommaire

## **74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie**

74-2018-01-09-004 - arrêté DDCS/PPSJS/2018-0002 du 9 janvier 2018 portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations (6 pages) Page 5

74-2018-01-09-003 - arrêté n°DDCS/PPSJS/2018-0001 du 9 janvier 2018 portant modification de l'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Mr Lucien BRONDEX (2 pages) Page 12

## **74\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie**

74-2018-01-02-006 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018-0002 portant mise à jour des délégations de signature du SIE de Sallanches (2 pages) Page 15

74-2018-01-02-007 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018-0003 portant mise à jour des délégations de signature du SIE d'Annecy (3 pages) Page 18

74-2018-01-08-002 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018-0004 portant mise à jour des délégations de signature du SPFE d'Annecy (2 pages) Page 22

74-2018-01-09-005 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018-0005 portant mise à jour des délégations de signature du SIP d'Annecy (3 pages) Page 25

74-2018-01-12-007 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018-0006 portant mise à jour des délégations de signature du SIP d'Annemasse (2 pages) Page 29

## **74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la population de Haute-Savoie**

74-2018-01-11-001 - DDPP 2018 00186  
arrêté-subdélégation-technique-00186-11-01-2018 (2 pages) Page 32

74-2018-01-11-002 - DDPP 2018 00187 Arrêté délégation transaction et amendes (1 page) Page 35

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie**

74-2018-01-11-004 - ARRÊTE n° DDT-2018-028 portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière-M. DI MARTINO\_E DRIVER FORMATIONS. (2 pages) Page 37

74-2018-01-11-003 - ARRETE N° DDT-2018-032 d'autorisation de restauration du chalet d'alpage de Mme Elodie REBUFFAT à La Clusaz (2 pages) Page 40

74-2018-01-12-001 - Arrêté n° DDT-2018-034 relatif à l'information acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (29 pages) Page 43

74-2018-01-12-002 - Arrêté n°DDT-2018-035 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur la commune des Clefs (2 pages) Page 73

74-2018-01-12-003 - Arrêté n°DDT-2018-036 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur la commune de Thônes (2 pages) Page 76

74-2018-01-12-004 - Arrêté n°DDT-2018-037 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur la commune de Manigod (2 pages)	Page 79
74-2018-01-12-005 - Arrêté n°DDT-2018-038 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur la commune de Megève (2 pages)	Page 82
74-2018-01-12-006 - Arrêté n°DDT-2018-039 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur la commune des Houches (2 pages)	Page 85
74-2018-01-03-003 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0011 - Prescriptions complémentaires relatives aux conditions d'exploitation et de rejet de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Meillerie-Locum - Communes de MEILLERIE et SAINT-GINGOLPH (3 pages)	Page 88
74-2018-01-04-006 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0014 du 4 janvier 2018 d'autorisation d'exposition de spécimens naturalisés d'espèces animales protégées. Demandeur : musée d'histoire naturelle de Gruffy. (6 pages)	Page 92
74-2018-01-04-007 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0015 du 4 janvier 2018 d'autorisation d'exposition de spécimens morts d'espèces protégées. Demandeur : musée d'histoire naturelle de Gruffy (2 pages)	Page 99
74-2018-01-09-001 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0022 du 9 janvier 2018 autorisant le prélèvement et la détention d'échantillons biologiques de Lynx d'Europe (Lynx lynx) (4 pages)	Page 102
74-2018-01-05-002 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0023 - Renouvellement d'autorisation d'exploitation de la STEP de l'agglomération d'assainissement de Cruseilles - Commune d'ALLONZIER-LA-CAILLE (10 pages)	Page 107
<b>74_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects du Léman</b>	
74-2018-01-04-008 - DGDDI - Décision 2018/1 du directeur régional des douanes d'Annecy portant subdélégation de la signature du DI à Lyon dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes et les transactions en matière douane et de manquement à l'obligation déclarative. (78 pages)	Page 118
<b>74_DS DEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie</b>	
74-2018-01-08-001 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0002 relatif à la modification de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (4 pages)	Page 197
74-2018-01-09-002 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0003 relatif à la modification de la composition nominative du Comité Technique Spécial Départemental de la Haute-Savoie (2 pages)	Page 202
74-2018-01-10-001 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0004 relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale (4 pages)	Page 205

74-2018-01-10-002 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0005 relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à la Secrétaire Générale (4 pages)	Page 210
74-2018-01-10-003 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0006 relatif à la subdélégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale (2 pages)	Page 215
74-2018-01-10-004 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0007 relatif à la modification de la composition de la Commission Administrative Paritaire Départementale (3 pages)	Page 218
<b>74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie</b>	
74-2018-01-10-005 - arrete PREF DRCL BCLB-2018-0002 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Cruseilles (2 pages)	Page 222
74-2018-01-15-001 - Arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-058 de délégation de signature au directeur départemental des services d'incendie et de secours (2 pages)	Page 225
74-2017-11-27-030 - PREF/CABINET/BSI/PAS 2017-1000 SARL CAMPING LES CAMPEOLES 74200 THONON LES BAINS (2 pages)	Page 228
74-2017-11-27-031 - PREF/CABINET/BSI/PAS 2017-1001 SARL TIQUET 74440 VERCHAIX (2 pages)	Page 231
<b>74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie</b>	
74-2018-01-05-003 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0001 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne GUITTON JOHAN SAP833210453 (1 page)	Page 234
74-2018-01-05-004 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0002 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne JACQUET SANDRINE SAP832859938 (1 page)	Page 236
74-2018-01-08-004 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0003 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne PRESTAS+ SAP834031023 (1 page)	Page 238
74-2018-01-08-005 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0004 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne SNIDARO YANN SAP525200655 (1 page)	Page 240
74-2018-01-08-003 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0005 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne JULIEN SAP500933148 (1 page)	Page 242
74-2018-01-09-006 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0006 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne SERENITY.DOM SAP834050130 (1 page)	Page 244
74-2018-01-09-007 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0007 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne LOUVRIER MAUD SAP833496615 (1 page)	Page 246

74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de Haute-Savoie

74-2018-01-09-004

arrêté DDCS/PPSJS/2018-0002 du 9 janvier 2018 portant  
modification de la liste départementale des mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux  
prestations



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale de  
la Cohésion Sociale

Annecy, le

09 JAN. 2018

Pôle Politiques Solidaires,  
Jeunesse et Sports

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Références : FB/MPF

**ARRÊTÉ n° DDCS/PPSJS/2018/0002**

**Portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2016-1896 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

VU le décret n°2016-1898 du 27 décembre 2016 introduisant les nouvelles modalités d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, à titre individuel,

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/20176054 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie,

VU l'arrêté n° DDCS/PPSJS/2017/0181 du 3 août 2017 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,

VU la demande du 30 mai 2017 de cessation d'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de Monsieur LABAZ Daniel, mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel,

VU la demande de désistement auprès du tribunal d'instance d'Annemasse en date du 2 octobre 2017 de Monsieur BRONDEX Lucien, mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel,

Considérant les nouvelles modifications apportées par les personnes morales gestionnaires de services, les personnes physiques exerçant à titre individuel, les personnes physiques préposées d'établissement, les tribunaux de Grande Instance ;



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par :

-les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial et auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice,  
-toute personne physique souhaitant avoir recours à un mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou service mandataire aux fins d'établir un mandat de protection future, est ainsi établie pour le département de la Haute Savoie :

Conformément aux articles L.471-2 du code de l'action sociale et des familles, est fixée la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs comprenant :

- 1 - les services mentionnés au 14° et 15° du 1 de l'article L.312-1 dudit code,
- 2 - les personnes agréées au titre de l'article L.472-1,
- 3- les personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6.

Les personnes inscrites sur cette liste prêtent serment dans des conditions définies par l'article R.471-2 du code l'action sociale et des familles (modifié par Décret n°2011-936 du 1<sup>er</sup> août 2011).

### TRIBUNAL D'ANNECY

#### **1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF**

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- UDAF 74 (Union Départementale des Associations Familiales), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

#### **2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF**

- Mr BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 Sevrier,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mr BRONDEX Lucien, boîte postale 30054, 74802 La Roche sur Foron cedex,
- Mme CARDINET Amandine, 3 rue de Nemours 74960 Meythet,
- Mme CREPIN Marie-Christine, BP 7 74210 Doussard,
- Mr FAUQUET Jérôme, Cabinet Tutélaire Jérôme Fauquet, BP 501 74014 Annecy Les Fins,
- Mme JAYER Nicole, BP 14 74290 Veyrier du Lac,
- Mr MONTESSUIT Jean-Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- Mr PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,

### **3) les personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6**

- Mme TASSET Sandrine : Centre Hospitalier 74150 Rumilly : du service de soins, des EHPAD Résidence de Beaufort, Résidence Les Coquelicots et de l'USLD Résidence Les Cèdres,
  - Mme MILLON Patricia - Mme TERRIER Brigitte : Service des Majeurs Protégés du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy 74370 Metz-Tessy, du Pôle de Santé Mentale du CHRA, de l'EHPAD Résidence St François à Annecy –Metz-Tessy, de l'Unité de Soins de Longue Durée « La Tonnelle » à Seynod,
  - Mme MOULINIER, Centre Arthur Lavy 74570 Thorens Glières,

## TRIBUNAL DE BONNEVILLE

### **1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF**

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.) 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- UDAF 74 (Union Départementale des Associations Familiales), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

### **2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF**

- Mr BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 SEVRIER,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mr BRONDEX Lucien, boîte postale 30054, 74802 La Roche sur Foron cedex,
- Mme DESAILLOUD Lorène, 164 chemin des Champs 74310 Les Houches,
- Mr LE CHAUX Bernard, BLC74, mandataire judiciaire – BP50016 74131 Bonneville cedex,
- Mr MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mr PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,

### **3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6 du CASF**

- Mme ROUSSEAU Jessy : Hôpital ANDREVETAN à La Roche,
- Mr MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol à Contamines sur Arve, Maison Peterschmitt à Bonneville, Résidence Les Corbattes à Marnaz,
- Mr LE CHAUX Bernard : Hôpital Dufresne-Sommeiller à La Tour,
- Mme CASTEL Thiphaine, Hôpital Dufresne-Sommeiller à La Tour,



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### TRIBUNAL D'ANNEMASSE

#### 1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- UDAF 74 (Union Départementale des Associations Familiales), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

#### 2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF

- Mr BAFLET Eric, BP 120 PDC1 74320 SEVRIER,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mme DUPUY Ginette, 75 T rue Chazière 69004 Lyon,
- Mme HUBERLANT Catherine, BP 43, 74501 Evian Cedex,
- Mr LE CHAUX Bernard, BLC74 Mandataire Judiciaire – BP 50016 74131 Bonneville cedex,
- Mr MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,
- Mr PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,
- Mme ROUXEL Nathalie, 50 chemin des Champs Garin 74420 Habère-Lullin,
- Mr WANERT Michel, 7 rue Anatole France 74100 Ambilly,

#### 3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6

- Mme ROUSSEAU : Maison de Retraite 74930 Reignier,
- Mr MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol 74130 Contamines sur Arve, de EHPAD Résidence des Edelweiss à Ambilly,
- Mme VILLETTE Geneviève : Hôpital Sud Léman Valserine – 1 rue Amédée de Savoie 74164 Saint Julien en Genevois,

### TRIBUNAL DE THONON LES BAINS

#### 1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- UDAF 74 (Union Départementale des Associations Familiales), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### 2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF

- Mr BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 SEVRIER,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mme HUBERLANT Catherine, BP 43, 74501 Evian Cedex,
- Mr LE CHAUX Bernard, BLC74, Mandataire Judiciaire – BP 50016 74131 Bonneville cedex,
- Mr PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier ,
- Mme ROUXEL Nathalie, 50 chemin des Champs Garin 74420 Habère-Lullin,

### 3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6

- Mme VUARNET Christine, Mr COUDERT Serge : Service des Majeurs Protégés des Hôpitaux du Léman 74200 Thonon les Bains, du Secteur Psychiatrique de St Gingolph à Douvaine et du Secteur de Morzine, de l'EHPAD La Prairie à Thonon les Bains, de l'EHPAD Les Verdannes à Evian les Bains, de l'EHPAD La Lumière du Lac à Thonon,

### Article 2

Liste des délégués aux prestations familiales exerçant à titre habituel les mesures ordonnées par l'autorité judiciaire en application de l'article 375-9-1 du code civil.

Conformément aux articles L.474-1 du code de l'action sociale et des familles, est fixée la liste des délégués aux prestations familiales comprenant les services mentionnés au 15° du 1 de l'article L.312-1 dudit code.

<b>TRIBUNAUX D'ANNECY, DE BONNEVILLE, D'ANNEMASSE ET DE THONON LES BAINS</b>
--

- UDAF 74 Union Départementale des Associations Familiales, 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

### Article 3

En application de l'article D.471-1 dudit code, le préfet notifie sans délai aux juridictions intéressées la présente liste et informe les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi que les délégués aux prestations familiales de cette notification.

### Article 4

L'arrêté préfectoral n° DDCS/PPSJS/2017/0181 du 3 août 2017 est abrogé.



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication.

### Article 6

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le préfet  
Pour le préfet et par délégation  
le directeur départemental  
de la cohésion sociale



Claude GIACOMINO

74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de Haute-Savoie

74-2018-01-09-003

arrêté n°DDCS/PPSJS/2018-0001 du 9 janvier 2018  
portant modification de l'agrément pour l'exercice à titre  
individuel en qualité de mandataire judiciaire à la  
protection des majeurs de Mr Lucien BRONDEX

**PRÉFECTURE DE HAUTE-SAVOIE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
DE LA HAUTE SAVOIE  
Cité Administrative  
74040 Annecy Cedex  
Dossier suivi par M.P. FERAT

Annecy, le

**09 JAN. 2018**

**LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**ARRÊTÉ n° DDCS/PPJS/2018-0001**

Portant modification de l'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Monsieur Lucien BRONDEX

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2016-1896 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**VU** le décret n°2016-1898 du 27 décembre 2016 introduisant les nouvelles modalités d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, à titre individuel,

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n°20111291-0010 du 18 octobre 2011 portant agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à Monsieur Lucien BRONDEX, dans les ressorts des tribunaux d'instance de Bonneville, Annemasse et Annecy,

**VU** l'arrêté n° DDCS/PPJS/2017/0181 du 3 août 2017 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,

**VU** l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/20176054 du 18 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie,

**VU** la demande en date du 2 octobre 2017 de Mr BRONDEX sollicitant son désistement auprès du tribunal d'instance d'Annemasse

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : l'arrêté n°2011291-0010 du 18 octobre 2011 portant agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est modifié de la manière qui suit :

- Retrait de l'habilitation d'exercer près du ressort de la juridiction d'Annemasse

La modification de l'habilitation vaut mise à jour de la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le ressort du tribunal d'instance susmentionné.

Article 2 : Tout changement concernant la nature et la consistance des garanties prévues par l'assurance en responsabilité civile, tout changement de catégorie de mesures de protection exercées ainsi que toute évolution du nombre de personnes qui exercent auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs les fonctions de secrétaire spécialisé donnent lieu à un nouvel agrément dans les conditions prévues aux articles R. 471-1 et R. 472-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Grenoble situé 2 place de Verdun 38000 Grenoble.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Haute-Savoie.

~~P/Le Préfet~~  
Pour le préfet et par délégation  
le directeur départemental  
de la cohésion sociale

  
Claude GIACOMINO

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-01-02-006

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/  
arrêté 2018-0002 portant mise à jour des délégations de  
signature du SIE de Sallanches

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Sallanches

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête : N° 2018-0002

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Yann PONCHAUD, Inspecteur, et à Mme Nathalie PONCHAUD, inspectrice, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Sallanches,, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Pierre BARRAT	Ninha CAUMONT	Françoise BOISSARD
Julien COUPEZ	Nelly CLIQUOT	Marie Claude FRANCOIS
Gilles OUDIN	Brigitte DEVESSIERE	Elodie LE BARON
Mylène PRATABUY	Sandrine POIRRIER	Lise RASPAUD

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Elodie LE BARON	contrôleuse	10 000€	12 mois	10 000€
Lise RASPAUD	contrôleuse	10 000€	12 mois	10 000€

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de HAUTE SAVOIE

A Sallanches , le 02/01/2018

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Patrick GACHY  
Inspecteur divisionnaire  
des finances publiques



74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-01-02-007

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/  
arrêté 2018-0003 portant mise à jour des délégations de  
signature du SIE d'Annecy

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DES ENTREPRISES D'ANNECY**

---

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises des entreprises d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. **LE HONG Jean-Louis** Inspecteur divisionnaire adjoint au responsable du service des impôts des entreprises d'Annecy, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **100 000€** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **15 000 €**, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>BRANGE Catherine</b>	<b>BRECHON Pierre</b>	<b>FOUILLET Frédéric</b>
-------------------------	-----------------------	--------------------------

2°) dans la limite de **10 000 €**, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>ADOR Sylvie</b> <b>CHALONS Maurice</b> <b>CORNET Jean-Pierre</b> <b>DARD Fabien</b> <b>DUMAZEAU Céline</b> <b>EYSSETTE Jean-Noël</b> <b>FAVRE Sylvain</b>	<b>FOURNERON Didier</b> <b>FRESSOZ Sylvie</b> <b>GOUIT Suzanne</b> <b>GROS Guillaume</b> <b>LAROCHE Sophie</b> <b>MATHERET Laurence</b> <b>MOUTTET Marie-Pierre</b>	<b>PARISOT Frédéric</b> <b>SANTUCCI Catherine</b> <b>STRAPPAZZON Catherine</b> <b>URBAIN Annick</b>
--	---	--

3°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>BELOT Régine</b> <b>CONVERS Colette</b> <b>DRAME Audrey</b> <b>EL MOUTAOKIL Khadija</b>	<b>FIGUEREDO Aline</b> <b>GRUMEAU Monique</b> <b>JOURDAN Isabelle</b> <b>LIENAFI-BEAUDRY Natacha</b>	<b>MOREL-CHEVILLET Michel</b> <b>POIRIER Martine</b> <b>PRALLET Yannick</b>
---	---	---

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
<b>BRANGE Catherine</b>	Inspectrice	10 000 €	12 mois	30 000 €
<b>BRECHON Pierre</b>	Inspecteur	10 000 €	12 mois	30 000 €
<b>FOUILLET Frédéric</b>	Inspecteur	10 000 €	12 mois	30 000 €
<b>BRITAN Mireille</b>	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>GOBILLOT Aurélie</b>	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>JANIAUT Jérémie</b>	Contrôleur	5 000 €	12 mois	20 000 €
<b>MATHONNET Virginie</b>	Agente	2 000 €	12 mois	10 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département De la Haute-Savoie

A Annecy, le 2 janvier 2018

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises d'Annecy

**Michel TARDIOU**

*Inspecteur Divisionnaire*

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-01-08-002

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/  
arrêté 2018-0004 portant mise à jour des délégations de  
signature du SPFE d'Annecy

## DELEGATIONS DE SIGNATURE

### D'UN RESPONSABLE DE SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE et de l'ENREGISTREMENT

---

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Laëtitia PETROSELLI, inspectrice principale, M. Denis MONTEL, inspecteur divisionnaire et Mme Catherine GROZINGER, inspectrice divisionnaire, adjoints au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Annecy , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné les actes relatifs à l'enregistrement et plus généralement à la publicité foncière aux contrôleuses des finances publiques désignées ci-après :

Sylvie BATISSE	Elisabeth MOLLIER-CAMUS
----------------	-------------------------

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné les décisions de refus en matière d'enregistrement à Monsieur Laurent ADAM, inspecteur des finances publiques.

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné les actes relatifs à l'enregistrement :

Laurent ADAM	Stéphane AIRAULT	Chantal BERNARDI
Marion BEURET	Yvelise COMPAIN	Chayma ELACHAARI
Bruno GIRARD	Marielle MAGONI	Hélène PALLUD
Alexandre PELLET	Romain PISCIONERI	Evelyne RONARC'H

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la haute-Savoie

A Annecy, le 8 janvier 2018  
Le comptable, responsable de service de la publicité  
foncière et de l'enregistrement,



Cyril MALOINE

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-01-09-005

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/  
arrêté 2018-0005 portant mise à jour des délégations de  
signature du SIP d'Annecy

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX FISCAL,  
DE GRACIEUX FISCAL, DE RECOUVREMENT ET DE GESTION ET ADMINISTRATION  
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS D'ANNECY**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'ANNECY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Sabrina LEVENT, Inspectrice des finances publiques, Madame Sophie CHABANNE, Inspectrice des finances publiques, Monsieur Hervé LEBERGER, Inspecteur des finances publiques, Monsieur Florent MODART, Inspecteur des finances publiques et à Madame Josette LE Inspectrice des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'ANNECY, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 € pour Madame CHABANNE, Monsieur LEBERGER, Monsieur MODART, Madame LEVENT et Madame LE, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) Pour Madame CHABANNE, Madame LEVENT, Monsieur LEBERGER, Monsieur MODART et Madame LE, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction, rejet ainsi que les délais de paiement dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) Pour Monsieur Florent MODART et Monsieur Hervé LEBERGER, les documents et propositions d'admission en non valeur (ANV), sans limitation de montant ;

5°) Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné pour Madame LEVENT, Madame CHABANNE, Monsieur LEBERGER, Monsieur MODART et Madame LE ;

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement quelle que soit leur durée et leur montant.

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du poste comptable .

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Dominique COURRIOL  
Eric FANTIN  
Philippe CURTENELLE

Elisabeth BERNHARD  
Sébastien FERRE  
Dorothee DRIEL

Michel GENESSEY  
Jacques CUSIN

3°) dans la limite de 2 000 €, à l'exclusion des demandes relevant du gracieux fiscal, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Marine LAURIE  
Jean -Marc FANTON  
Véronique PERETTE  
Virginie LESUEUR  
Marine BEAUVOIS  
Julie LE BOUR  
Christine PERRET

Geoffrey HELSEN  
Audrey PAUCHET  
Meryem BOURGUIBA  
Nicolas BOEYAERT  
Thomas CHAPPAZ  
Lorelei LEVAVASSEUR  
Phuoc-Nha TONG

Jacky DOUCHET  
Aurelia LUX  
Pascale CAROUGE  
Jenylee EDMONDS  
Melanie LAROCHE

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux majorations, aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ainsi que les demandes d'admission en non valeur;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiqués dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites (incluant les actes relatifs aux oppositions de cartes grises) et les déclarations de créances, l'ensemble des main-levées relatifs à ces mêmes actes de poursuite ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PRIORE David	B	3000€	1 an	10.000€
FLEUR Jean Michel	B	3000€	1 an	10.000€
VERDIER Régine	B	3000€	1 an	10.000€
GREKOFF Nathalie	B	3000€	1 an	10.000€
COURRIOL Dominique	B	3000€	1 an	10.000€
CURTENELLE Philippe	B	3000€	1 an	10.000€
FERRE Sébastien	B	3000€	1 an	10.000€
BERNHARD Elisabeth	B	3000€	1 an	10.000€
DRIEL Dorothee	B	3000€	1 an	10.000€
FRANCESCHINA Marie	C	300	6 mois	3000€
MARHEZ Nassima	C	300	6 mois	3000€
DERIPPE Guillaume	C	300	6 mois	3000e

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et de délais de paiement dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, des main-levées d'actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieux d'assiette	Limite des décisions de remises de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GUILLEMENOT Laurence	B	10 000	1,000€	1 an	10.000
THONON Virginie	B	10 000	1,000€	1 an	10.000
SEIGNE Corinne	B	10 000	1,000€	1 an	10.000
GIRARD Mireille	B	10 000	1,000€	1 an	10.000
GONZALEZ Corinne	B	10 000	1,000€	1 an	10.000

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute Savoie

A Annecy le 09/01/2018

Le responsable de service des impôts des particuliers d'ANNECY

**Le Responsable du SIP**



**Alain CATALAN**

Alain CATALAN

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2018-01-12-007

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/  
arrêté 2018-0006 portant mise à jour des délégations de  
signature du SIP d'Annemasse

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

---

Le comptable public, Jean-Pierre VARREY, Chef de Service Comptable, responsable du service des impôts des particuliers de ANNEMASSE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mmes VALLEJO Dominique, ALMERAS-HEYRAUD Gaëlle, MOUGEY Caroline, Inspectrices des Finances Publiques, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de ANNEMASSE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GARREC Mathieu	GESTIN Julien	LAURENCIN Claudine
ALMERAS-HEYRAUD Laurent	THEVENOD Martine	GASSION Marcel
DE CHIARA Daniel	LECLET Céline	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOSSON Jérôme	DE LOUISE Luciano	LAIDEZ Laurent
MARTIN Sabine	REMMERIE Frédéric	THERY Catherine
TISSOT Élisabeth	VINCENT Amélie	AUTHE Anthony
COURET Florent	DELATTRE Vanessa	FRANGIN Pascal
JUNOT Emmanuel	LEICHNIG Maeva	PAPAYA Dimitri
ROSSET Natacha	BALLANDRAS Guillaume	COQUELET Christelle

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

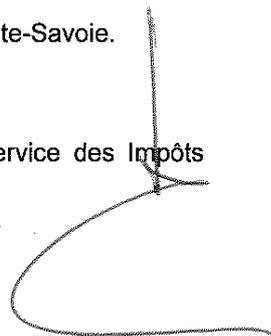
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAMURE Bertrand	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
CARN Thierry	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
MARTINET Pierre	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
FAURO Olivier	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
MAUCLERT Florian	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
SOULIE Nicolas	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €
DE CHIARA Christine	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €
BOUHADRA Linda	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Annemasse, le 12 janvier 2018  
Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers,

Jean-Pierre VARREY



74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la  
population de Haute-Savoie

74-2018-01-11-001

DDPP 2018 00186

arrêté-subdélégation-technique-00186-11-01-2018



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Secrétariat général

**LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté DDPP n° 2018-00186 portant subdélégation de signature de Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie**

Vu les articles L 205-10 et R 205-3 à R 205-5 du code rural et de la pêche maritime relatifs au pouvoir de transaction,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-0060 du 21 novembre 2016 portant organisation des directions départementales interministérielles de Haute-Savoie,

Vu l'arrêté du 2 mai 2013, du premier ministre, portant nomination de Mme Valérie LE BOURG, en qualité de directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie à compter du 13 mai 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-0062 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE BOURG, la délégation de signature est exercée de la manière suivante :

**Pour l'ensemble des actes juridiques mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2016-0062 du 21 novembre 2016, pour les décisions et actes juridiques concernant les transactions pénales prévues par le code rural et de la pêche maritime :**

- Mme Marie-José LEINARDI, directrice départementale adjointe.

**ARTICLE 2** : la délégation de signature est donnée aux chefs de service et à leurs adjoints, à la secrétaire générale, pour signer les documents relevant de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2016-0062 du 21 novembre 2016, selon les conditions suivantes :

**1) pour l'ensemble des actes juridiques mentionnés au paragraphe 1-1 – administration générale :**  
– Mme Christine VITALI, secrétaire générale.

**2) Pour l'ensemble des actes juridiques des articles mentionnés au paragraphe 1-2 - protection économique du consommateur et veille concurrentielle et au paragraphe 1-3 – sécurité et conformité des produits et des services :**

- M. Maximilien COUSTAUT, chef de service  
- M. Dominique GIRARD, adjoint au chef de service.

**3) Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés au paragraphe 1-4 – sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale :**

- Mme Sandrine GALLAND-MEUNIER, chef du service sécurité et qualité des aliments  
- M. Alain CARTIER-MICHAUD, adjoint au chef de service.

**4) Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés aux paragraphes suivants – santé, protection animales et environnement :**

- 1-5) santé animale : dispositions générales relatives à la police sanitaire et aux prophylaxies organisées
- 1-6) importation et échange intracommunautaire d'animaux vivants
- 1-7) reproduction animale
- 1-8) maladies réglementées spécifiques communes à certaines espèces animales (tuberculose, brucellose bovine et caprine, fièvre aphteuse, rage, fièvre catarrhale, encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles)
- 1-9) maladies réglementées spécifiques
- 1-10) protection animale
- 1-11) pouvoirs de police judiciaire du code rural et de la pêche maritime
- 1-12) protection de la faune sauvage captive
- 1-13) élimination des cadavres, des déchets et des sous-produits
- 1-14) alimentation animale et pharmacie vétérinaire
- 1-15) police des installations classées agricoles et agro-alimentaires pour la protection de l'environnement (ICPE)

- M. Olivier PINGUET, chef du service santé, protection animales et environnement
- Mme Odile PETIT, adjointe au chef de service.
- Mme Aline DEPECKER, chef de l'unité santé et protection animales.

**5) Pour l'ensemble des actes juridiques mentionnés au paragraphe 1-11 - pouvoirs de police judiciaire du code rural et de la pêche maritime et pour les décisions et actes juridiques concernant les transactions pénales prévues par le code rural et de la pêche maritime :**

- Mme Murielle POUGET, chargée de mission en matière de contentieux.

**ARTICLE 3**

Conformément à l'article 1 de l'arrêté 2016-0062 du 21 novembre 2016, sont exclues des délégations données aux articles précédents :

- les circulaires aux maires ;
- les arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales, toutes correspondances adressées aux parlementaires et au président du conseil départemental.

**ARTICLE 4**

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5**

Mme la directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Annecy, le 11 janvier 2018

La directrice départementale,

Valérie LE BOURG

74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la  
population de Haute-Savoie

74-2018-01-11-002

DDPP 2018 00187 Arrêté délégation transaction et  
amendes



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Secrétariat Général

**LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté DDPP n° 2018-00187 portant délégation de signature de Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, en ce qui concerne d'une part les pouvoirs de transaction, et d'autre part les pouvoirs de fixation et de proposition des amendes administratives prévus par le code de la consommation.**

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L.141-2, L.216-11, R.141-3 et R.216-3 relatifs au pouvoir de transaction,

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L.141-1 et R.141-6 relatifs aux amendes administratives,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-021 du 24 octobre 2017 portant organisation des directions départementales interministérielles de Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013, du premier ministre, portant nomination de Mme Valérie LE BOURG, en qualité de directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie à compter du 13 mai 2013 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE BOURG, la délégation de signature est exercée de la manière suivante :

**Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques concernant les transactions pénales, et les amendes administratives prévues par le code de la consommation :**

- Mme Marie-José LEINARDI, directrice départementale adjointe
- Mme Murielle POUGET, chargée de mission en matière de contentieux.

**ARTICLE 2**

Mme la directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Seynod, le 11 janvier 2018

Le Directrice départementale,

Valérie LE BOURG

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-11-004

ARRÊTE n° DDT-2018-028

portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un  
l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la  
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité  
routière-M. DI MARTINO\_E DRIVER FORMATIONS.

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 11 janvier 2018

Service éducation routière et sécurité

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Eléonore RICHARD  
tél. : 04 50 33 78 80  
eleonore.richard@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRETE n° DDT-2018-028**

**portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.**

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel n° 01-000-26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-0033 du 10 août 2017 de délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2017-945 du 19 avril 2017, autorisant Monsieur Philippe DI MARTINO à exploiter, sous le n° E 17 074 0005 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « E-DRIVER FORMATIONS », situé Centre commercial Domino – 74140 DOUVAINE ;

VU la demande présentée le 12 décembre 2017 par Monsieur Philippe DI MARTINO en vue d'étendre son agrément à l'enseignement de la catégorie AM ;

**CONSIDERANT** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'article 3 de l'arrêté n° DDT-2017-945 du 19 avril 2017 est modifié comme suit :

L'établissement est habilité, au vu des pièces justificatives fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : B – AM.

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

**Article 3 :** La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

**Article 4 :** Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Philippe DI MARTINO .

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-11-003

ARRETE N° DDT-2018-032 d'autorisation de restauration  
du chalet d'alpage de Mme Elodie REBUFFAT à La  
Clusaz

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service Aménagement Risques  
Cellule Application du Droit des Sols

Références : SAR/ADS

Annecy, le **11 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRETE N° DDT - 2018 - 032**  
**d'autorisation de restauration du chalet d'alpage de Mme Elodie REBUFFAT.**

VU les dispositions du code de l'urbanisme et notamment l'article L. 122-11 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 11/01/2016, prescrivant une consultation écrite pour les dossiers de rénovation des chalets d'alpage ;

VU la demande de Mme Elodie REBUFFAT présentée le 24 août 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) du 19 septembre 2017 ;

VU l'avis favorable des membres de la CDPENAF consultés le 29 septembre 2017 ;

VU l'arrêté municipal du 22 décembre 2017 instituant une servitude administrative interdisant l'occupation du chalet d'alpage du 15 décembre au 31 mars de chaque année ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté par Mme Odile REBUFFAT concerne un ancien chalet d'alpage ;

**CONSIDÉRANT** que la restauration envisagée préserve la valeur patrimoniale du chalet et qu'ainsi l'objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard est respecté ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Mme Odile REBUFFAT est autorisée à restaurer le chalet d'alpage situé au lieu-dit «Le Bachal» sur la commune de La Clusaz.

**Article 2 :** Le présent arrêté est notifié à Mme Odile REBUFFAT.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et M. le maire de La Clusaz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,

  
Francis CHARPENTIER

La présente décision pourra être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification.  
Un recours gracieux formé auprès de l'autorité, auteur de l'acte, avant l'expiration du délai de recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-001

Arrêté n° DDT-2018-034 relatif à l'information acquéreurs  
et des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels, miniers et technologiques majeurs

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le **12 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-034**

**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1854 du 12/10/2017 prescrivant la révision des plans de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Thônes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1897 du 17/10/2017 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Manigod ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1898 du 17/10/2017 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune des Clefs ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26/09/2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatif à la commune de Megève ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

**Article 3** : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

**Article 4** : Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

Il en sera de même pour chaque mise à jour.

**Article 5** : M. le directeur départemental des territoires, M. le maire de Thônes, M. le maire de Manigod, M. le maire des Clefs, Mme le maire de Megève, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé						PPRN prescrit						PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
			Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme		Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme					
74001	ABONDANCE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74002	ALBY-SUR-CHERAN	oui	●		●													Moyenne (4)
74003	ALEX	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74004	ALLEVES	oui	●		●													Moyenne (4)
74005	ALLINGES																	Moyenne (4)
74006	ALLONZIER-LA-CAILLE																	Moyenne (4)
74007	AMANCY																	Moyenne (4)
74008	AMBILLY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74009	ANDILLY																	Modérée (3)
	ANNECY	oui	●	●	●		●							oui	●	●		Moyenne (4)
74012	ANNEMASSE	oui		●														Moyenne (4)
74013	ANTHY-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74014	ARACHES-LA-FRASSE	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74015	ARBUSIGNY																	Moyenne (4)
74016	ARCHAMPS	oui	●		●													Moyenne (4)
74018	ARENTHON	oui		●														Moyenne (4)
74019	ARGONAY	oui	●	●	●		●											Moyenne (4)
74020	ARMOY																	Moyenne (4)
74021	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	oui		●														Moyenne (4)
74024	AYZE	oui		●														Moyenne (4)
74025	BALLAISON																	Moyenne (4)
74026	LA BALME-DE-SILLINGY	oui			●													Moyenne (4)
74027	LA BALME-DE-THUY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74029	BASSY																	Modérée (3)
74030	LA BAUME																	Moyenne (4)
74031	BEAUMONT	oui	●		●													Moyenne (4)
74032	BELLEVAUX	oui			●	●												Moyenne (4)
74033	BERNEX																	Moyenne (4)
74034	LE BIOT																	Moyenne (4)
74035	BLOYE																	Moyenne (4)
74036	BLUFFY																	Moyenne (4)
74037	BOEGE																	Moyenne (4)
74038	BOGEVE																	Moyenne (4)
74040	BONNE	oui	●		●													Moyenne (4)
74041	BONNEVAUX	oui			●	●												Moyenne (4)
74042	BONNEVILLE	oui		●				oui	●									Moyenne (4)
74043	BONS-EN-CHABLAIS																	Moyenne (4)
74044	BOSSEY																	Moyenne (4)
74045	LE BOUCHET-MONT CHARVIN	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74046	BOUSSY																	Moyenne (4)
74048	BRENTHONNE																	Moyenne (4)
74049	BRIZON																	Moyenne (4)
74050	BURDIGNIN																	Moyenne (4)
74051	CERCIER																	Moyenne (4)
74052	CERNEX																	Modérée (3)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74053	CERVENS																	Moyenne (4)
74054	CHAINAZ-LES-FRASSES																	Moyenne (4)
74055	CHALLONGES																	Modérée (3)
74056	CHAMONIX-MONT-BLANC	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74057	CHAMPANGES																	Moyenne (4)
74058	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74059	LA CHAPELLE-RAMBAUD																	Moyenne (4)
74060	LA CHAPELLE-SAINT-AURICE																	Moyenne (4)
74061	CHAPEIRY																	Moyenne (4)
74062	CHARVONNEX																	Moyenne (4)
74063	CHATEL	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74064	CHATILLON-SUR-CLUSES	oui	●	●														Moyenne (4)
74065	CHAUMONT																	Modérée (3)
74066	CHAVANNAZ																	Modérée (3)
74067	CHAVANOD																	Moyenne (4)
74068	CHENE-EN-SEMINE																	Modérée (3)
74069	CHENEX																	Modérée (3)
74070	CHENS-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74071	CHESSENAZ																	Modérée (3)
74072	CHEVALINE																	Moyenne (4)
74073	CHEVENOZ																	Moyenne (4)
74074	CHEVRIER																	Modérée (3)
74075	CHILLY																	Modérée (3)
74076	CHOISY																	Moyenne (4)
74077	CLARAFOND																	Modérée (3)
74078	CLERMONT																	Modérée (3)
74079	LES CLEFS	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74080	LA CLUSAZ	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74081	CLUSES	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74082	COLLONGES-SOUS-SALEVE																	Moyenne (4)
74083	COMBLOUX	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74085	LES CONTAMINES-MONTJOIE	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74086	CONTAMINE-SARZIN																	Modérée (3)
74087	CONTAMINE-SUR-ARVE	oui		●														Moyenne (4)
74088	COPPONEX																	Moyenne (4)
74089	CORDON	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74090	CORNIER																	Moyenne (4)
74091	LA COTE-D'ARBROZ	oui			●	●												Moyenne (4)
74094	CRANVES-SALES	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74095	CREMIGNY-BONNEGUETE																	Modérée (3)
74096	CRUSEILLES	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74097	CUSY																	Moyenne (4)
74098	CUVAT																	Moyenne (4)
74099	DEMI-QUARTIER	oui	●		●	●	●											Moyenne (4)
74100	DESINGY																	Modérée (3)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74101	DINGY-EN-VUACHE																	Modérée (3)
74102	DINGY-SAINT-CLAIR	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74103	DOMANCY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74104	DOUSSARD																	Moyenne (4)
74105	DOUVAINE																	Moyenne (4)
74106	DRAILLANT																	Moyenne (4)
74107	DROISY																	Modérée (3)
74108	DUINGT																	Moyenne (4)
74109	ELOISE																	Modérée (3)
74110	ENTREMONT	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74111	ENTREVERNES																	Moyenne (4)
	EPAGNY-METZ-TESSY	oui	●	●	●		●											Moyenne (4)
74114	ESSERT-ROMAND																	Moyenne (4)
74116	ETEAUX																	Moyenne (4)
74117	ETERCY																	Moyenne (4)
74118	ETREMBIERES	oui		●														Moyenne (4)
74119	EVIAN-LES-BAINS																	Moyenne (4)
74121	EXCENEVEX																	Moyenne (4)
74122	FAUCIGNY																	Moyenne (4)
	FAVERGES-SEYTHENEX	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74124	FEIGERES																	Modérée (3)
74126	FESSY																	Moyenne (4)
74127	FETERNES							oui		●	●							Moyenne (4)
	FILLIERE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74128	FILLINGES	oui	●		●													Moyenne (4)
74129	LA FORCLAZ																	Moyenne (4)
74130	FRANCLENS																	Modérée (3)
74131	FRANGY																	Modérée (3)
74133	GAILLARD	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74134	LES GETS	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74135	GIEZ																	Moyenne (4)
74136	LE GRAND-BORNAND	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74137	GROISY																	Moyenne (4)
74138	GRUFFY																	Moyenne (4)
74139	HABERE-LULLIN																	Moyenne (4)
74140	HABERE-POCHE																	Moyenne (4)
74141	HAUTEVILLE-SUR-FIER																	Moyenne (4)
74142	HERY-SUR-ALBY																	Moyenne (4)
74143	LES HOUCHES	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74144	JONZIER-EPAGNY																	Modérée (3)
74145	JUVIGNY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74146	LARRINGES																	Moyenne (4)
74147	LATHUILE																	Moyenne (4)
74148	LESCHAUX																	Moyenne (4)
74150	LOISIN																	Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74151	LORNAY																	Modérée (3)
74152	LOVAGNY													oui				Moyenne (4)
74153	LUCINGES	oui	●		●													Moyenne (4)
74154	LUGRIN	oui	●		●													Moyenne (4)
74155	LULLIN																	Moyenne (4)
74156	LULLY																	Moyenne (4)
74157	LE LYAUD																	Moyenne (4)
74158	MACHILLY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74159	MAGLAND	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74160	MANIGOD	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74161	MARCELLAZ-ALBANAIS																	Moyenne (4)
74162	MARCELLAZ																	Moyenne (4)
74163	MARGENCEL																	Moyenne (4)
74164	MARIGNIER	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74165	MARIGNY-SAINT-MARCEL																	Moyenne (4)
74166	MARIN	oui	●		●													Moyenne (4)
74168	MARLIOZ																	Modérée (3)
74169	MARNAZ	oui		●														Moyenne (4)
74170	MASSINGY	oui	●		●													Moyenne (4)
74171	MASSONGY																	Moyenne (4)
74172	MAXILLY-SUR-LEMAN																	Moyenne (4)
74173	MEGEVE	oui	●		●	●	●											Moyenne (4)
74174	MEGEVETTE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74175	MEILLERIE	oui	●	●	●			oui	●									Moyenne (4)
74176	MENTHON-SAINT-BERNARD	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74177	MENTHONNEX-EN-BORNES																	Moyenne (4)
74178	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT																	Modérée (3)
74179	MESIGNY																	Modérée (3)
74180	MESSERY																	Moyenne (4)
74183	MIEUSSY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74184	MINZIER																	Modérée (3)
74185	MONNETIER-MORNEX	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74186	MONTAGNY-LES-LANCHES																	Moyenne (4)
74188	MONTRIOND	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74189	MONT-SAXONNEX	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74190	MORILLON	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74191	MORZINE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74192	MOYE	oui	●		●													Moyenne (4)
74193	LA MURAZ	oui	●		●													Moyenne (4)
74194	MURES																	Moyenne (4)
74195	MUSIEGES																	Modérée (3)
74196	NANCY-SUR-CLUSES																	Moyenne (4)
74197	NANGY	oui		●														Moyenne (4)
74198	NAVES-PARMELAN																	Moyenne (4)
74199	NERNIER																	Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74200	NEUVECELLE																	Moyenne (4)
74201	NEYDENS	oui	●		●													Modérée (3)
74202	NONGLARD																	Moyenne (4)
74203	NOVEL	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74205	ONNION	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74206	ORCIER																	Moyenne (4)
74208	PASSY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74209	PEILLONNEX																	Moyenne (4)
74210	PERRIGNIER																	Moyenne (4)
74211	PERS-JUSSY																	Moyenne (4)
74212	LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74213	POISY	oui	●	●	●		●											Moyenne (4)
74215	PRAZ-SUR-ARLY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74216	PRESILLY																	Modérée (3)
74218	PUBLIER	oui	●		●													Moyenne (4)
74219	QUINTAL																	Moyenne (4)
74220	REIGNIER	oui		●														Moyenne (4)
74221	LE REPOSOIR	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74222	REYVROZ																	Moyenne (4)
74223	LA RIVIERE-ENVERSE	oui	●	●														Moyenne (4)
74224	LA ROCHE-SUR-FORON																	Moyenne (4)
74225	RUMILLY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74226	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	oui	●		●													Moyenne (4)
74228	SAINT-BLAISE																	Moyenne (4)
74229	SAINT-CERGUES	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74231	SAINT-EUSEBE																	Moyenne (4)
74232	SAINT-EUSTACHE																	Moyenne (4)
74233	SAINT-FELIX																	Moyenne (4)
74234	SAINT-FERREOL	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74235	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE																	Modérée (3)
74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74237	SAINT-GINGOLPH	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74238	SAINT-JEAN-D'AULPS	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74239	SAINT-JEAN-DE-SIXT	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74240	SAINT-JEAN-DE-THOLOME																	Moyenne (4)
74241	SAINT-JEOIRE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74242	SAINT-JORIOZ	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74243	SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS	oui	●		●													Modérée (3)
74244	SAINT-LAURENT																	Moyenne (4)
74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS																	Moyenne (4)
74250	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	oui		●														Moyenne (4)
74252	SAINT-SIGISMOND							oui	●	●	●							Moyenne (4)
74253	SAINT-SIXT																	Moyenne (4)
74254	SAINT-SYLVESTRE																	Moyenne (4)
74255	SALES																	Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRN prescrit	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	PPRM approuvé	PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression	Sismicité
74256	SALLANCHES	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74257	SALLENOVES																	Modérée (3)
74258	SAMOENS	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74259	LE SAPPEY																	Moyenne (4)
74260	SAVIGNY																	Modérée (3)
74261	SAXEL																	Moyenne (4)
74262	SCIENTRIER	oui		●														Moyenne (4)
74263	SCIEZ																	Moyenne (4)
74264	SCIONZIER	oui		●														Moyenne (4)
74265	SERRAVAL	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74266	SERVOZ	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74267	SEVRIER																	Moyenne (4)
74269	SEYSSEL	oui	●	●	●													Modérée (3)
74271	SEYTRoux																	Moyenne (4)
74272	SILLINGY	oui	●	●	●													Moyenne (4)
74273	SIXT-FER-A-CHEVAL	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74274	VAL-DE-FIER																	Modérée (3)
	TALLOIRES-MONTMIN																	Moyenne (4)
	TALLOIRES	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
	MONTMIN	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74276	TANINGES	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74278	THYEZ	oui		●														Moyenne (4)
74279	THOLLON-LES-MEMISES	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74280	THONES	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74281	THONON-LES-BAINS	oui	●		●													Moyenne (4)
74283	THUSY																	Moyenne (4)
74284	LA TOUR																	Moyenne (4)
74285	USINENS																	Modérée (3)
74286	VACHERESSE	oui	●		●	●												Moyenne (4)
74287	VAILLY	oui	●		●	●												Moyenne (4)
	VAL DE CHAISE																	Moyenne (4)
74288	VALLEIRY																	Modérée (3)
74289	VALLIERES																	Moyenne (4)
74290	VALLORCINE	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)
74291	VANZY																	Modérée (3)
74292	VAULX																	Moyenne (4)
74293	VEIGY-FONCENEX																	Moyenne (4)
74294	VERCHAIX	oui	●	●	●	●												Moyenne (4)
74295	LA VERNAZ																	Moyenne (4)
74296	VERS																	Modérée (3)
74297	VERSONNEX																	Modérée (3)
74298	VETRAZ-MONTHOUX	oui		●														Moyenne (4)
74299	VEYRIER-DU-LAC	oui	●		●													Moyenne (4)
74301	VILLARD																	Moyenne (4)
74302	LES VILLARDS-SUR-THONES	oui	●		●	●		oui	●		●	●						Moyenne (4)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 du 12 janvier 2018  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques  
naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Commune	PPRN approuvé	PPRN prescrit					PPRM approuvé					Sismicité			
			Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme	Crue torrentielle	Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Séisme		PPRT approuvé	Effet thermique	Effet de surpression
74303	VILLAZ															Moyenne (4)
74304	VILLE-EN-SALLAZ															Moyenne (4)
74305	VILLE-LA-GRAND	oui	●	●	●											Moyenne (4)
74306	VILLY-LE-BOUVERET															Moyenne (4)
74307	VILLY-LE-PELLOUX															Moyenne (4)
74308	VINZIER	oui		●	●											Moyenne (4)
74309	VIRY															Modérée (3)
74310	VIUZ-LA-CHIESAZ															Moyenne (4)
74311	VIUZ-EN-SALLAZ															Moyenne (4)
74312	VOUGY	oui	●	●	●											Moyenne (4)
74313	VOVRAY-EN-BORNES															Moyenne (4)
74314	VULBENS															Modérée (3)
74315	YVOIRE															Moyenne (4)

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

### Liste des arrêtés par commune

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
ABONDANCE	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	21/08/05	22/08/05	05/05/06	14/05/06
	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
ALBY-SUR-CHERAN	P	22/03/95	22/03/95	18/07/95	03/08/95
	I	06/06/03	06/06/03	03/10/03	19/10/03
ALEX	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
	I	20/05/07	20/05/07	22/11/07	25/11/07
ALLINGES	I	04/07/96	06/07/96	01/10/96	17/10/96
	I	25/02/95	25/02/95	18/07/95	03/08/95
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ALLONZIER-LA-CAILLE	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
AMANCY	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
AMANCY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
AMBILLY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ANDILLY	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ANNECY	I	10/06/08	10/06/08	17/04/09	22/04/09
	I	10/09/06	10/09/06	23/03/07	01/04/07
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
ANNECY-LE-VIEUX	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/06/08	10/06/08	11/09/08	16/09/08
	I	20/05/07	20/05/07	22/11/07	25/11/07
	I	10/09/06	10/09/06	23/03/07	01/04/07
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95	

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
ANNEMASSE	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	11/05/93	11/05/93	26/10/93	03/12/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ANTHY-SUR-LEMAN	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98
ARACHES	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	01/01/04	10/02/05	23/09/05	08/10/05
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ARBUSIGNY	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
ARCHAMPS	M	01/01/14	30/05/14	04/11/14	07/11/14
	M	01/07/99	23/03/03	26/06/03	27/06/03
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
ARENTHON	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ARGONAY	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
AVIERNOZ	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
AYZE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
BALLAISON	I	07/06/96	07/06/96	09/12/96	20/12/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA BALME-DE-SILLINGY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA BALME-DE-THUY	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
BASSY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA BAUME	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
BEAUMONT	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
BELLEVAUX	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	09/08/99	10/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	13/07/99	13/07/99	29/11/99	04/12/99
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
LE BIOT	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
BLOYE	I	16/06/88	16/06/88	05/01/89	14/01/89
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
BLUFFY	I	01/06/92	02/06/92	04/02/93	27/02/93
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
BOEGE	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
BOGEVE	I	09/08/99	10/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
BONNE	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85
BONNEVAUX	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
BONNEVILLE	I	26/04/15	28/04/15	16/07/15	22/07/15
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
BOSSEY	Ms	01/07/03	30/09/03	09/01/06	22/01/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LE BOUCHET-MONT-CHARVIN	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	01/05/15	06/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	01/05/99	31/05/99	14/04/00	28/04/00
BOUSSY	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
BURDIGNIN	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CERCIER	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CERNEX	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	Ms	01/07/03	30/09/03	27/07/06	08/08/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CERVENS	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94
CHAINAZ-LES-FRASSES	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
CHALLONGES	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	08/07/97	19/07/97
CHAMPANGES	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
CHAMONIX-MONT-BLANC	A	11/02/99	11/02/99	19/03/99	03/04/99
	A	09/02/99	09/02/99	19/03/99	03/04/99
	A	20/03/88	20/03/88	02/08/88	13/08/88
	A	15/01/86	15/01/86	18/07/86	03/08/86
	A	10/02/84	10/02/84	16/07/84	10/08/84
	A	24/01/84	24/01/84	16/07/84	10/08/84
	I	05/06/15	05/06/15	18/11/15	19/11/15
	I	16/06/09	16/06/09	11/02/10	14/02/10
	I	24/07/96	25/07/96	01/10/96	17/10/96
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	16/05/83	16/05/83	20/07/83	26/07/83
S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95	
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
LA CHAPELLE-RAMBAUD	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
CHAPEIRY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHARVONNEX	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	26/06/92	27/06/92	16/10/92	17/10/92
	M	01/10/94	31/12/94	18/07/95	03/08/95
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHATEL	I	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	12/06/03	12/06/03	03/10/03	19/10/03
	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
CHATILLON-SUR-CLUSES	I	29/11/96	30/11/96	08/07/97	19/07/97
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	25/04/01	31/05/01	30/04/02	05/05/02
CHAUMONT	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHAVANOD	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHENE-EN-SEMINE	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
CHENS-SUR-LEMAN	I	29/07/05	29/07/05	11/04/06	22/04/06
	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
	I	07/06/96	07/06/96	09/12/96	20/12/96
CHESSENAZ	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
CHEVALINE	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHEVENOZ	I	01/05/15	01/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	M	02/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
CHILLY	M	11/04/01	11/04/01	27/02/02	16/03/02
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CHOISY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CLARAFOND	Ms	01/07/03	30/09/03	09/01/06	22/01/06
CLERMONT	I	29/04/99	29/04/99	21/07/99	24/08/99
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LES CLEFS	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	31/12/93	01/01/94	06/06/94	25/06/94
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
LA CLUSAZ	I	13/01/04	13/01/04	05/03/04	20/03/04
	I	25/08/97	25/08/97	03/11/97	16/11/97
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
CLUSES	I	29/11/96	30/11/96	08/07/97	19/07/97
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
COLLONGES-SOUS-SALEVE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
COMBLOUX	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
LES CONTAMINES-MONTJOIE	A	08/02/84	08/02/84	16/07/84	10/08/84
	I	13/07/95	14/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	13/08/90	13/08/90	25/01/91	07/02/91
	M	22/08/05	22/08/05	03/01/06	10/01/06
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
CONTAMINE-SARZIN	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
CONTAMINE-SUR-ARVE	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	S	15/07/96	23/07/96	08/07/97	19/07/97
COPPONEX	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
	Ms	01/07/03	30/09/03	09/01/06	22/01/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CORDON	I	01/05/15	04/05/15	18/11/15	19/11/15
	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
LA COTE D'ARBROZ	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
CRAN-GEVRIER	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CRANVES-SALES	I	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98
CREMPIGNY-BONNEGUETE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
CRUSEILLES	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
CUSY	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	10/10/88	10/10/88	08/01/90	07/02/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
CUVAT	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
DEMI-QUARTIER	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
DESINGY	I	06/06/15	06/06/15	18/11/15	19/11/15
	I	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
	I	29/04/99	29/04/99	21/07/99	24/08/99
	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
	S	15/07/96	23/07/96	08/07/97	19/07/97
DINGY-EN-VUACHE	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
DINGY-SAINT-CLAIR	I	20/05/07	20/05/07	22/11/07	25/11/07
	I	05/07/97	05/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	04/07/96	06/07/96	01/10/96	17/10/96

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
DOMANCY	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
DOUSSARD	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	13/01/04	14/01/04	11/01/05	15/01/05
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
DOUVAINE	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
DROISY	I	14/11/02	15/11/02	02/04/03	18/04/03
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
DUINGT	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
ELOISE	Ms	01/07/03	30/09/03	27/07/06	08/08/06
ENTREMONT	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	16/12/11	16/12/11	04/06/12	08/06/12
	I	31/12/93	01/01/94	06/06/94	25/06/94
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	04/12/92	05/12/92	23/06/93	08/07/93
	M	28/11/92	28/11/92	23/06/93	08/07/93
	P	01/05/00	15/05/00	06/11/00	22/11/00
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
EPAGNY	I	10/09/06	10/09/06	23/03/07	01/04/07
	I	28/07/90	29/07/90	25/01/91	07/02/91
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ESSERT-ROMAND	I	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ETERCY	Ms	01/07/03	30/09/03	09/01/06	22/01/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
ETREMBIERES	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/05/93	11/05/93	26/10/93	03/12/93
EVIAN-LES-BAINS	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
EVIRES	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
FAUCIGNY	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92

FAVERGES	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
FEIGERES	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
FETERNES	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	15/03/01	11/04/01	29/05/01	14/06/01
FILLINGES	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	07/10/93	11/10/93	08/03/94	24/03/94
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85
	M	01/01/94	31/01/94	30/06/94	09/07/94
	Ms	01/07/03	30/09/03	30/03/06	02/04/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA FORCLAZ	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
FRANCLENS	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	Ms	01/07/03	30/09/03	30/03/06	02/04/06
FRANGY	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
GAILLARD	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	01/01/93	31/12/95	17/07/96	04/09/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LES GETS	I	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/12/97	12/12/97	09/04/98	23/04/98
	I	11/08/97	11/08/97	03/11/97	16/11/97
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
GIEZ	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LE GRAND-BORNAND	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	11/12/97	12/12/97	09/04/98	23/04/98
	I	25/08/97	25/08/97	03/11/97	16/11/97

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	I	11/07/95	11/07/95	03/04/96	17/04/96
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87
	M	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	Ms	01/07/03	30/09/03	25/08/04	26/08/04
	S S	15/07/96 14/12/94	23/07/96 14/12/94	01/10/96 03/05/95	17/10/96 07/05/95
GROISY	I	11/06/07	11/06/07	10/01/08	13/01/08
	I	10/09/06	10/09/06	12/06/07	14/06/07
	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
GRUFFY	I	13/09/08	14/09/08	09/02/09	13/02/09
	I	08/06/96	08/06/96	09/12/96	20/12/96
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
HABERE-LULLIN	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
HABERE-POCHE	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
HAUTEVILLE-SUR-FIER	I	14/11/02	15/11/02	02/04/03	18/04/03
	I	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
HERY-SUR-ALBY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LES HOUCHES	A	26/12/93	26/12/93	02/02/94	18/02/94
	A	16/04/84	16/04/84	21/09/84	18/10/84
	A	10/02/84	10/02/84	16/07/84	10/08/84
	I	24/07/96	24/07/96	09/12/96	20/12/96
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
JONZIER-EPAGNY	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
JUVIGNY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LARRINGES	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
LATHUILLE	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LESCHAUX	I	08/06/96	08/06/96	09/12/96	20/12/96
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
LOISIN	I	14/11/02	15/11/02	02/04/03	18/04/03
	I	02/07/98	02/07/98	22/10/98	13/11/98
	Ms	01/07/03	30/09/03	30/03/06	02/04/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LORNAY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LOVAGNY	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LUCINGES	I	30/04/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98
	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
LUGRIN	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LULLIN	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
MAGLAND	I	05/06/07	05/06/07	10/01/08	13/01/08
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
MANIGOD	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	05/08/97	05/08/97	15/07/98	29/07/98
	I	31/12/93	01/01/94	06/06/94	25/06/94
	I	19/12/93	21/12/93	06/06/94	25/06/94
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	26/11/92	27/11/92	23/06/93	08/07/93
	M	25/10/92	26/10/92	20/08/93	03/09/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
MARCELLAZ-ALBANAIS	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
MARGENCEL	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98
	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94
MARIGNIER	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
MARIGNY-SAINT-MARCEL	I	06/06/03	06/06/03	03/10/03	19/10/03
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MARIN	I	08/08/07	09/08/07	11/06/08	14/06/08

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	I	02/08/07	02/08/07	11/06/08	14/06/08
MARLENS	I	06/07/91	06/07/91	31/07/92	18/08/92
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
MARLIOZ	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
MARNAZ	I	08/08/99	08/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	05/08/95	06/08/95	26/12/95	07/01/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
MASSINGY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
MASSONGY	I	07/06/96	07/06/96	09/12/96	20/12/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MEGEVE	<b>I</b>	<b>29/05/17</b>	<b>29/05/17</b>	<b>26/09/17</b>	<b>27/10/17</b>
	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	07/06/07	07/06/07	10/01/08	13/01/08
	I	12/06/07	12/06/07	10/01/08	13/01/08
	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
	I	04/07/83	06/07/83	15/11/83	18/11/83
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	13/09/97	14/09/97	12/03/98	28/03/98
MEGEVETTE	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	09/08/99	10/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	MEILLERIE	M	11/01/95	11/01/95	03/05/95
M		31/10/94	31/10/94	24/03/97	12/04/97
MENTHON-SAINT-BERNARD	I	05/06/15	05/06/15	18/11/15	19/11/15
	I	07/07/96	08/07/96	09/12/96	20/12/96
	I	04/07/96	05/07/96	09/12/96	20/12/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	P	23/06/96	23/06/96	09/12/96	20/12/96
MENTHONNEX-EN-BORNES	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	I	14/11/02	15/11/02	24/02/03	09/03/03
	I	29/04/99	29/04/99	21/07/99	24/08/99
	M	14/11/02	14/11/02	24/02/03	09/03/03
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MESIGNY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
METZ-TESSY	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	01/06/92	02/06/92	04/02/93	27/02/93
	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	Ms	01/07/03	30/09/03	16/06/06	14/07/06
MEYTHET	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MIEUSSY	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
MINZIER	M	13/06/16	14/06/16	16/09/16	20/10/16
	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
MONNETIER-MORNEX	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
MONTAGNY-LES-LANCHES	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MONTMIN	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
MONTRION	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	29/07/00	29/07/00	14/01/92	05/02/92
MONT-SAXONNEX	I	26/04/15	28/04/15	16/07/15	22/07/15
	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
MORILLON	I	24/06/94	25/06/94	28/10/94	20/11/94
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
MORZINE	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	10/05/99	15/05/99	29/11/99	04/12/99
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	23/08/86	23/08/86	11/12/86	09/01/87
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
MOYE	P	13/04/13	13/04/13	10/09/13	13/09/13
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
LA MURAZ	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	I	17/06/08	17/06/08	13/03/09	18/03/09
LA MURAZ	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
MURES	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
NANCY-SUR-CLUSES	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
NAVES-PARMELAN	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
NEUVECELLE	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
NEYDENS	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
NONGLARD	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	I	09/09/93	10/09/93	08/03/94	24/03/94
	I	28/07/90	29/07/90	25/01/91	07/02/91
NONGLARD (suite)	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
NOVEL	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
LES OLLIERES	I	10/09/06	10/09/06	23/03/07	01/04/07
	I	01/07/93	01/07/93	26/10/93	03/12/93
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	Ms	01/07/03	30/09/03	09/01/06	22/01/06
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
ONNION	A	22/02/99	22/02/99	19/05/99	05/06/99
	I	09/08/99	10/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
PASSY	A	06/12/08	06/12/08	17/04/09	22/04/09
	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	I	24/07/89	24/07/89	05/12/89	13/12/89
PEILLONNEX	I	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
PERRIGNIER	I	03/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
PERS JUSSY	M	01/02/12	18/04/13	29/07/13	02/08/13
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LE PETIT-BORNAND	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	M	02/03/95	02/03/95	26/12/95	07/01/96
	M	31/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
POISY	I	28/07/90	29/07/90	25/01/91	07/02/91
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
PRAZ-SUR-ARLY	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
	I	04/06/00	04/06/00	12/02/01	23/02/01
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	13/01/04	13/01/04	21/05/04	09/06/04
PRESILLY	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
PRINGY PRINGY (suite)	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
PUBLIER	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
QUINTAL	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
REIGNIER-ESERY	I	01/05/15	03/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	24/12/93	24/12/93	06/06/94	25/06/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA RIVIERE-ENVERSE	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
LA ROCHE-SUR-FORON	I	26/04/15	28/04/15	16/07/15	22/07/15
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
LE REPOSOIR	I	26/04/15	01/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
RUMILLY	I	24/08/09	25/08/09	11/02/10	14/02/10
	I	14/11/02	15/11/02	24/02/03	09/03/03
	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	M	06/09/08	06/09/08	09/02/09	13/02/09
	M	01/01/93	31/12/95	17/07/96	04/09/96
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-BLAISE	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
SAINT-CERGUES	I	04/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	I	26/06/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-EUSEBE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-EUSTACHE	I	19/08/96	19/08/96	09/12/96	20/12/96
	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-FELIX	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	09/06/13	09/06/13	10/09/13	13/09/13
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-FERREOL	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	20/11/92	21/11/92	23/06/93	08/07/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	A	08/02/84	08/02/84	16/07/84	10/08/84
	I	24/05/07	24/05/07	22/11/07	25/11/07
	I	12/06/03	12/06/03	03/10/03	19/10/03
	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	22/03/01	22/03/01	29/08/01	26/09/01
	M	13/03/01	13/03/01	29/08/01	26/09/01
	M	01/05/99	31/05/99	28/01/00	11/02/00
	M	06/12/92	06/12/92	28/09/93	10/10/93
	M	26/11/92	27/11/92	28/09/93	10/10/93
	M	29/10/92	29/10/92	23/06/93	08/07/93
S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
SAINT-GINGOLPH	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	M	04/07/07	06/07/07	22/11/07	25/11/07
	M	01/06/95	01/06/95	18/08/95	08/09/95
SAINT-JEAN-D'AULPS	I	01/05/15	05/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
SAINT-JEAN-DE-SIXT	I	25/08/97	25/08/97	03/11/97	16/11/97
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	13/06/87	14/06/87	02/12/87	16/01/88
SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	09/08/99	10/08/99	29/11/99	04/12/99
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-JORIOZ	I	11/06/07	11/06/07	31/03/08	04/04/08
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
	I	31/12/93	01/01/94	06/06/94	25/06/94
	I	12/07/90	17/02/90	24/07/90	25/08/90
	M	26/02/95	26/02/95	18/07/95	03/08/95
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	I	06/09/08	06/09/08	17/04/09	22/04/09
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAINT-LAURENT	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90S
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	18/07/95	03/08/95
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	I	03/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	13/09/08	14/09/08	13/03/09	18/03/09
	I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	I	14/07/87	14/07/87	31/07/87	15/08/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-SIGISMOND	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00
	M	01/10/14	03/04/15	18/11/15	19/11/15
SAINT-SIXT	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAINT-SYLVESTRE	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SALES	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SALLANCHES	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	13/01/04	14/01/04	11/01/05	15/01/05
	I	17/07/97	17/07/97	12/03/98	28/03/98
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	M	23/01/09	23/01/09	20/07/09	23/07/09

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SALLENOVES	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SAMOENS	A	09/02/99	09/02/99	19/05/99	05/06/99
	I	10/05/97	10/05/97	17/12/97	30/12/97
	I	24/06/97	25/06/94	28/10/94	20/11/94
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	18/01/94	15/03/94	30/06/94	09/07/94
LE SAPPEY	I	19/06/94	19/06/94	28/10/94	20/11/94
SAVIGNY	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SAXEL	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08
	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SCIENRIER	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SCIEZ	M	08/01/93	18/01/93	23/06/93	08/07/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SCIONZIER	I	26/04/15	01/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	01/07/08	01/07/08	17/04/09	22/04/09
	I	05/08/95	06/08/95	26/12/95	07/01/96
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SERRAVAL	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
SERVOZ	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	24/07/96	24/07/96	09/12/96	20/12/96
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
SEVRIER	I	11/06/07	11/06/07	31/03/08	04/04/08
	I	20/05/07	20/05/07	31/03/08	04/04/08
	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
SEYNOD	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	I	21/12/91	22/12/91	06/11/92	18/11/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95
SEYSSEL	I	29/05/03	29/05/03	03/10/03	19/10/03
	I	29/04/99	29/04/99	21/07/99	24/08/99
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	I	23/08/83	23/08/83	15/11/83	18/11/83
	M	05/12/92	06/12/92	23/06/93	08/07/93

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Événement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
SEYTHENEX	I	30/04/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15	
SEYTRoux	I	03/07/07	04/07/07	10/01/08	13/01/08	
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90	
SILLINGY	I	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01	
	I	28/07/90	29/07/90	25/01/91	07/02/91	
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90	
	M	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01	
	M	16/01/95	16/01/95	03/05/95	07/05/95	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
SIXT-FER-A-CHEVAL	A	09/02/99	10/02/99	22/06/99	14/07/99	
	A	08/02/84	09/02/84	16/07/84	10/08/84	
	I	20/07/07	20/07/07	22/11/07	25/11/07	
	I	20/07/92	21/07/92	24/12/92	16/01/93	
	I	12/02/90	17/02/90	24/07/90	15/08/90	
	M	19/05/03	16/08/03	03/10/03	19/10/03	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
	TALLOIRES	I	07/07/96	08/07/96	09/12/96	20/12/96
		I	11/07/95	11/07/95	26/12/95	07/01/96
		I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
S		15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
S		14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95	
TANINGES	I	01/05/15	02/05/15	16/07/15	22/07/15	
	I	05/06/00	05/06/00	25/10/00	15/11/00	
	I	11/12/97	12/12/97	09/04/98	23/04/98	
	I	24/06/94	25/06/94	28/10/94	20/11/94	
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90	
	I	04/07/85	04/07/85	06/11/85	28/11/85	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
THYEZ	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95	
THOLLON-LES-MEMISES	I	07/06/90	08/06/90	16/10/92	17/10/92	
THONES	I	30/04/15	30/04/15	16/07/15	22/07/15	
	I	08/09/14	08/09/14	04/11/14	07/11/14	
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90	
	M	01/03/95	01/03/95	03/05/95	07/05/95	
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96	
	S	14/12/94	14/12/94	03/05/95	07/05/95	
THONON-LES-BAINS	I	29/07/05	29/07/05	11/04/06	22/04/06	
	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06	
	I	29/06/97	29/06/97	12/03/98	28/03/98	
THORENS-LES-GLIERES	I	10/09/06	10/09/06	23/03/07	01/04/07	

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	I	29/08/01	29/08/01	27/02/02	16/03/02
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	S	14/12/94	14/12/94	26/12/95	07/01/96
THUSY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
LA TOUR	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
	I	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
USINENS	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	M	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
VACHERESSE	I	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	21/08/05	22/08/05	05/05/06	14/05/06
	M	30/04/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
VAILLY	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	Ms	01/07/03	30/09/03	11/01/05	01/02/05
VAL DE FIER	I	16/06/88	16/06/88	05/01/89	14/01/89
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VALLEIRY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VALLIERES	I	23/05/01	23/05/01	15/11/01	01/12/01
	I	03/10/93	09/10/93	08/03/94	24/03/94
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VALLORCINE	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
VANZY	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VAULX	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VEIGY-FONCENEX	I	18/07/05	18/07/05	11/04/06	22/04/06
	I	14/11/02	15/11/02	24/02/03	09/03/03
	I	26/11/90	27/06/90	16/10/92	17/10/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VERCHAIX	I	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	01/05/15	04/05/15	16/07/15	22/07/15
VERS	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VERSONNEX	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VETRAZ-MONTHOUX	I	04/06/16	04/06/16	16/09/16	20/10/16
	I	30/06/90	01/07/90	14/01/92	05/02/92
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VEYRIER-DU-LAC	I	20/05/07	20/05/07	22/11/07	25/11/07
	I	04/07/96	05/07/96	09/12/96	20/12/96
	I	01/06/92	02/06/92	04/02/93	27/02/93

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

Commune	Evénement *	Date de début	Date de fin	Date de l'arrêté	Date de publication au J.O.
	I	10/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
	M	20/01/09	20/01/09	25/06/09	01/07/09
	S S	15/07/96 14/12/94	23/07/96 14/12/94	01/10/96 03/05/95	17/10/96 07/05/95
LES VILLARDS-SUR-THONES	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
	M	08/11/13	08/11/13	27/02/14	01/03/14
	S S	15/07/96 14/12/94	23/07/96 14/12/94	01/10/96 03/05/95	17/10/96 07/05/95
VILLAZ	I I	12/02/90 13/06/87	17/02/90 14/06/87	24/07/90 27/09/87	15/08/90 09/10/87
	S S	15/07/96 14/12/94	23/07/96 14/12/94	01/10/96 03/05/95	17/10/96 07/05/95
VILLE-EN-SALLAZ	I	13/06/87	14/06/87	27/09/87	09/10/87
VILLE-LA-GRAND	I	29/06/93	30/06/93	26/10/93	03/12/93
	S S	15/07/96 14/12/94	23/07/96 14/12/94	01/10/96 03/05/95	17/10/96 07/05/95
VILLY-LE-BOUVERET	I I	19/06/94 10/02/90	19/06/94 17/02/90	28/10/94 16/03/90	20/11/94 23/03/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VILLY-LE-PELLOUX	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VINZIER	I I	11/07/95 07/06/90	11/07/95 08/06/90	26/12/95 16/10/92	07/01/96 17/10/92
	M	19/03/01	10/04/01	03/12/01	19/12/01
VIRY	I	10/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
VIUZ-LA-CHIESAZ	I	13/09/08	14/09/08	09/02/09	13/02/09
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VIUZ-EN-SALLAZ	I I	30/06/90 10/02/90	01/07/90 17/02/90	14/01/92 14/05/90	05/02/92 24/05/90
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VOUGY	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96
VOVRAY-EN-BORNES	I I I	19/06/94 01/07/93 10/02/90	19/06/94 01/07/93 17/02/90	28/10/94 26/10/93 14/05/90	20/11/94 03/12/93 24/05/90
VULBENS	I	31/05/92	01/06/92	04/02/93	27/02/93
	S	15/07/96	23/07/96	01/10/96	17/10/96

A : Avalanche – I : Inondation et coulée de boue – M : Mouvement de terrain – Ms : Mouvement de terrain différentiel dû à la sécheresse (retrait-gonflement des sols argileux) - P : Chute de pierres – S : Séisme

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-002

Arrêté n°DDT-2018-035 relatif à l'obligation d'annexer un  
état des risques naturels, miniers et technologiques lors de  
toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur  
la commune des Clefs



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le

**12 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-035**

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune des Clefs**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1898 du 17/10/2017 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune des Clefs ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune des Clefs sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques pris en compte dans les PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

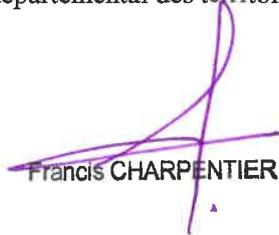
15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le maire des Clefs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-003

Arrêté n°DDT-2018-036 relatif à l'obligation d'annexer un  
état des risques naturels, miniers et technologiques lors de  
toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur  
la commune de Thônes

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le **12 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-036**

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Thônes**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1854 du 12/10/2017 prescrivant la révision des plans de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Thônes ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Thônes sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques pris en compte dans les PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Article 2 :** Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le maire de Thônes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-004

Arrêté n°DDT-2018-037 relatif à l'obligation d'annexer un  
état des risques naturels, miniers et technologiques lors de  
toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur  
la commune de Manigod

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le

**12 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° **DDT-2018-037**

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Manigod**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1897 du 17/10/2017 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Manigod ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Manigod sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques pris en compte dans les PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

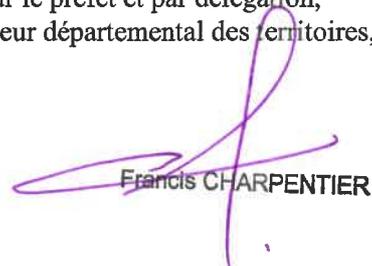
**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le maire de Manigod, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-005

Arrêté n°DDT-2018-038 relatif à l'obligation d'annexer un  
état des risques naturels, miniers et technologiques lors de  
toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur  
la commune de Megève

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le **12 JAN. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-038**

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Megève**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 26/09/2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatif à la commune de Megève ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Megève sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques pris en compte dans les PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, Mme le maire de Megève, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,

Francis CHARPENTIER

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-12-006

Arrêté n°DDT-2018-039 relatif à l'obligation d'annexer un  
état des risques naturels, miniers et technologiques lors de  
toute transaction concernant les bien immobiliers situés sur  
la commune des Houches



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le

12 JAN. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2018-039

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune des Houches**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-583 du 9 février 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-2292 du 02/01/2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune des Houches ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune des Houches sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques pris en compte dans les PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le maire des Houches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-03-003

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0011 - Prescriptions  
complémentaires relatives aux conditions d'exploitation et  
de rejet de la station d'épuration des eaux usées de  
l'agglomération d'assainissement de Meillerie-Locum -  
Communes de MEILLERIE et SAINT-GINGOLPH

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau-environnement

Cellule prévention des pollutions et ressources

Affaire suivie par V. DETRAZ

Tél. 04 50 33 77 47

virginie.detrax@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 3 janvier 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-0011**

**Objet : déclaration sur les conditions d'exploitation et de rejet de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Meillerie – Locum (315 EH)**

**Prescriptions complémentaires portant modification des prescriptions de l'arrêté préfectoral n° DDT-2015-0537**

**Commune : SAINT-GINGOLPH**

VU La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 modifiée relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

VU la directive n° 2000/60/CEE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU le code de l'environnement, et notamment les articles R214-1 à R214-56 relatifs à la nomenclature et aux procédures applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L214-1 à L214-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CEE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 portant délégation de signature à monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature de monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr

internet : www.haute-savoie.gouv.fr – horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Eau\04\_Assainissement\STEP\_moins\_2000\_EH\Meillerie - Locum\Acte\_administratif\ARP\_ddt\_2017\_modificatif.odt

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé le 3 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2015-0537 du 21 septembre 2015 autorisant la construction et l'exploitation de la station d'épuration de Brêt-Locum ;

VU la demande de la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, du 8 décembre 2017, concernant la prolongation de délai de commencement de travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la prolongation du délai de début de réalisation des travaux autorisées n'est pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients pour les éléments énumérés à l'article L211-1 du code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'obtention récente du 5 juin 2017 de l'autorisation ministérielle pour dérogation à la loi littoral ne permet pas de démarrer les travaux dans les délais fixés ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1er – PROLONGATION DE VALIDITÉ**

Le délai de validité de l'arrêté préfectoral n° DDT-2015-0537 du 21 septembre 2015 autorisant la Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (siège : 851 avenue des Rives du Léman, BP 84, 74500 PUBLIER) à construire et exploiter la station d'épuration intercommunale de Brêt-Locum, située sur la commune de SAINT-GINGOLPH (coordonnées Lambert 93 : X = 988 588; Y = 6 595 937), est porté à 5 ans, soit jusqu'au 21 septembre 2020.

### **ARTICLE 2 – DROITS DES TIERS**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **ARTICLE 3 – AUTRES RÉGLEMENTATIONS**

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### **ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET INFORMATION DES TIERS**

Le présent arrêté sera notifié à la Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie. Une copie sera affichée en Mairies de MEILLERIE et de SAINT-GINGOLPH pendant une durée minimale d'un mois, pour information.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la Préfecture de la Haute-Savoie durant une durée d'au moins 6 mois.

### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ**

Le permissionnaire est responsable de la stabilité et de la sécurité des ouvrages. Il est responsable des accidents, dommages et désordres qui pourraient survenir du fait de l'existence des ouvrages et de leur fonctionnement.

**ARTICLE 6 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois par le déclarant et dans un délai d'un an par les tiers dans les conditions de l'article R421-1 du code de justice administrative à compter de son affichage à la commune de SAINT-GINGOLPH.

Dans le même délai de deux mois, le déclarant peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

**ARTICLE 7 – EXÉCUTION**

M. le directeur départemental des territoires, Mesdames la Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, les Maires de MEILLERIE et SAINT-GINGOLPH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le délégué territorial départemental de l'ARS
- M. le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- M. le président du conseil général (SATESE 74)
- M. le chef du service départemental de l'AFB.

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION  
P/Le directeur départemental des territoires  
La chef du service eau-environnement



Isabelle LHEUREUX

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-04-006

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0014 du 4 janvier 2018  
d'autorisation d'exposition de spécimens naturalisés  
d'espèces animales protégées.

Demandeur : musée d'histoire naturelle de Gruffy.



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Références : MNFCV/MM *14*

Annecy, le - 4 JAN. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-0014**  
**d'autorisation d'exposition de spécimens naturalisés d'espèces animales protégées**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-1 à R. 411-14 ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 26 novembre 2013 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de naturalisation de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'autorisation exceptionnelle relative à des espèces protégées au musée d'histoire naturelle de Gruffy du 10 octobre 2012 ;

VU la demande d'autorisation du 18 décembre 2017 formulée par le musée d'Histoire Naturelle de Gruffy pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées ;

**Considérant** que l'exposition a essentiellement un but pédagogique et de sensibilisation du public ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Le musée d'Histoire Naturelle de Gruffy représenté par son président, monsieur Albert DUTARTE, est autorisé à exposer les spécimens d'espèces animales protégées naturalisés indiqués à l'annexe 1 dans les locaux du musée.

La présente autorisation doit être apposée par son bénéficiaire à l'entrée de l'exposition.

Tout ajout d'un spécimen naturalisé d'une espèce protégée devra être préalablement autorisé par l'administration.

L'autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2019 renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de deux ans.

### **Article 2 : conditions particulières :**

Sur le socle des pièces naturalisées doit figurer de façon apparente, les noms vernaculaire et scientifique de l'espèce et la forme de protection juridique dont elle bénéficie.

Les spécimens naturalisés doivent être présentés dans des conditions de scénographie respectant la biologie de l'espèce dans son milieu et la réalité de la cohabitation des espèces entre elles, ou destinée à donner une information scientifique cohérente.

L'exposition des spécimens naturalisés doit disposer de systèmes de protection contre le vol, la destruction et les effets des rayonnements solaires et ultraviolets ainsi que de systèmes permettant le maintien de conditions de température et d'hygrométrie ambiantes compatibles avec leur conservation de longue durée.

### **Article 3 : autres législations et réglementations :**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

### **Article 4 : exécution :**

Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
pour la chef du service eau environnement,  
son adjoint,

  
Stéphane VIALLET

## ANNEXE 1 de l'arrêté DDT-2018-0014 : Liste des spécimens naturalisés

Nom commun	Nom scientifique	Quantité	Description	Origine
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2	animal entier n°1 et n°11	Autorisation de naturalisation 93 387
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	1	animal entier n°2	Autorisation de naturalisation 93 387
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2	animal entier n°3 et n°13	Autorisation de naturalisation 93 387
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	1	animal entier n°4	Autorisation de naturalisation 93 387
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2	animal entier n°5 et 1 entier avec proie n°6	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976 (n°5) Prêt Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie (n°6)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	1	animal entier n°7	Autorisation de naturalisation 93 387
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	animal entier n°8	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	2	animal entier n°9 et 1 entier avec proie n°10	Autorisation de naturalisation 93 387 (n°9) Prêt Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie (n°10)
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2	animal entier n°12 et n°19	Autorisation de naturalisation 93 387 (n°12) Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976 (n°19)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2	animal entier n°14 et n°15	Autorisation de naturalisation 93 387 (n°14) Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976 (n°15)
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	1	animal entier n°16	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1	animal entier n°17	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	1	animal entier n°18	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	4	animal entier été automne n° 20, 21 et 22 hiver n°23	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976 (n°20, 21 et 22) Autorisation de naturalisation 93 387 (n°23)
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	1	animal entier n°24	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976

Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	1	animal entier n°25	Prêt Fédération des Chasseurs de Haute-savoie
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	1	animal entier n°26	Autorisation de naturalisation 93 387
Martre	<i>Martes martes</i>	2	animal entier n°27 et n°28	Collection particulière M. Brochetto, Prêt M. Bocard antérieurs à 1984
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	1	animal entier n°29	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	1	animal entier n°30	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Genette	<i>Genetta genetta</i>	2	animal entier n°31 et n°32	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	1	animal entier n°33	Prêt M. Giner, naturalisation antérieure à 1976
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	1	animal entier n°34	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	1	animal entier n°35	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1984
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2	animal entier n°36 et n°37	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	1	animal entier n°38	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Butor étollé	<i>Botaurus stellaris</i>	1	animal entier n°39	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Martin pêcheur	<i>Alcedo Atthis</i>	1	animal entier n°40	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	1	animal entier n°41	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	1	animal entier n°42	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	1	animal entier n°43	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	1	animal entier n°44	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	1	animal entier n°45	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	1	animal entier n°46	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976

Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	1	animal entier n°47	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	1	animal entier n°48	Prêt Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	1	animal entier n°49	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Lynx d'Europe	<i>Lynx lynx</i>	1	animal entier n°50	Prêt Fédération des Chasseurs – Autorisation n° 92 600
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	1	animal entier n°51	Prêt Fédération des Chasseurs – Autorisation n° 92 600
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	1	animal entier	Collection Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Bouquetin des Alpes	<i>Capra ibex</i>	1	animal entier	Collection Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europæus</i>	1	animal entier	Collection Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Bec croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	2	animal entier	Collection Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1	animal entier	Collection particulière M. Brochetto, antérieure à 1976
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	1	Animal entier	Collection Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	1	Animal entier	Don de M. DAZON



74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-04-007

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0015 du 4 janvier 2018  
d'autorisation d'exposition de spécimens morts d'espèces  
protégées.

Demandeur : musée d'histoire naturelle de Gruffy



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Références : MNFCV/MM *1/2*

Annecy, le - 4 JAN. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-0015**  
**d'autorisation d'exposition de spécimens morts d'espèces protégées**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-1 à R. 411-14 ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté du 29 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 26 novembre 2013 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de naturalisation de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'autorisation exceptionnelle relative à des espèces protégées au musée d'histoire naturelle de Gruffy du 10 octobre 2012 ;

VU la demande d'autorisation du 18 décembre 2017 formulée par le musée d'Histoire Naturelle de Gruffy pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées ;

Considérant que l'exposition a essentiellement un but pédagogique et de sensibilisation du public ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Le musée d'Histoire Naturelle de Gruffy représenté par son président, monsieur Albert DUTARTE, est autorisé à exposer dans les locaux du musée les spécimens d'insectes protégés suivants :

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
internet : www.haute-savoie.gouv.fr  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Nom commun	Nom scientifique	Quantité
Le Fadet des tourbières	<i>Coenonympha tullia</i>	1
Le Cuivré de la Bistorte	<i>Lycaena helle</i>	1
Le Nacré de la Canneberge	<i>Boloria aquilonaris</i>	1
Le Solitaire	<i>Colias palaeno</i>	1
Le Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1
Le Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1
L'Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>	1
L'Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	1
L'Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	1

La présente autorisation doit être apposée par son bénéficiaire à l'entrée de l'exposition.  
Tout ajout d'un insecte protégé devra être préalablement autorisé par l'administration.

L'autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2019 renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de deux ans.

**Article 2 : conditions particulières :**

Sur le socle des insectes doit figurer de façon apparente, les noms vernaculaire et scientifique de l'espèce et la forme de protection juridique dont elle bénéficie.

Les insectes doivent être présentés dans des conditions de scénographie respectant la biologie de l'espèce dans son milieu et la réalité de la cohabitation des espèces entre elles, ou destinée à donner une information scientifique cohérente.

L'exposition des insectes doit disposer de systèmes de protection contre le vol, la destruction et les effets des rayonnements solaires et ultraviolets ainsi que de systèmes permettant le maintien de conditions de température et d'hygrométrie ambiantes compatibles avec leur conservation de longue durée.

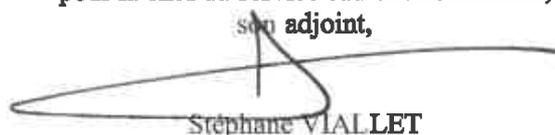
**Article 3 : autres législations et réglementations :**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

**Article 4 : exécution :**

Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
pour la chef du service eau environnement,  
son adjoint,



Stéphane VIALLET

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-09-001

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0022 du 9 janvier 2018  
autorisant le prélèvement et la détention d'échantillons  
biologiques de Lynx d'Europe (*Lynx lynx*)



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Références : MNFCV/MM 

Annecy, le – 9 JAN. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n° DDT-2018-0022**

**autorisant le prélèvement et la détention d'échantillons biologiques de Lynx d'Europe (*Lynx lynx*)**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.163-5, L.411-1, L.411-1A, L.411-2 et R.411-1 à R.411-6 ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999, modifié, fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007, modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté du 23 avril 2007, modifié, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la demande de dérogation aux interdictions de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal en date du 10 décembre 2015, déposée par le centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS ;

VU l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'avis favorable du conseil national de protection de la nature (CNPAN) ;

**Considérant** le bien-fondé de la présente demande de dérogation du centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS ;

**Considérant** que le bénéficiaire possède les capacités d'expertise et d'intervention requises pour mener à bien les diverses opérations faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

**Considérant** les besoins d'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie des populations de Lynx boréal sur les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE

### **Article 1 : identité du bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la présente dérogation est M. Gilles MOYNE, directeur du centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS, dont le siège social se situe 366 chemin de Montceau à L'ÉTOILE 39 570.

### **Article 2 : nature de la dérogation**

Dans le cadre de l'étude des populations de Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, le bénéficiaire est autorisé à effectuer des prélèvements d'ADN sur des spécimens vivants issus du territoire précité et détenus au sein du centre ATHENAS conformément à la réglementation en vigueur. Des échantillons de matériel biologique pourront également être prélevés sur des cadavres par le laboratoire vétérinaire départemental d'analyse (LDA) du département concerné dans le cadre des protocoles d'autopsie (doublement des échantillons) et remis au bénéficiaire de la présente dérogation. La capture de spécimens vivants dans le seul but de réaliser ces prélèvements n'est pas autorisée par le présent arrêté.

De la même manière, le bénéficiaire est autorisé à transporter, détenir et utiliser ces prélèvements ADN et ces échantillons de matériel biologique sur le territoire mentionné à l'alinéa précédent.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice des réglementations relatives à l'expérimentation animale, à la faune sauvage en captivité et des prescriptions réglementaires en vigueur relatives aux actes vétérinaires et à l'exercice de la médecine vétérinaire sur le territoire national.

Les prélèvements de matériel biologique seront transportés au laboratoire ANTAGENE (ANTAGENE – Génomique, biodiversité et faune sauvage – 6 allée du Levant – CS 60 001 – 69 890 La Tour de Salvagny – France) qui réalisera les analyses génétiques. Les analyses sur des échantillons prélevés dans un autre cadre réglementaire que celui prévu par le présent arrêté sont autorisées (prélèvements conservés dans les LDA par exemple).

### **Article 3 : conditions de la dérogation**

Les conditions suivantes doivent être respectées pour l'application de la présente dérogation :

- le directeur du centre ATHENAS désigne les personnes physiques procédant aux opérations décrites à l'article 2 ;
- méthode de prélèvement d'échantillons :
  - sur individus vivants manipulés : prélèvement sanguin (congélation), bulbes pileux (sachets papier) ou épithélium buccal par frottis (kit de prélèvement) ;
  - sur cadavres collectés : prélèvement de tissus mous (doublement des prélèvements effectués en LDA dans le cadre du protocole d'autopsie (conservation dans l'éthanol) ;
  - par ailleurs, le bénéficiaire devra vérifier que les opérations envisagées ne nécessitent pas, pour leur réalisation, d'autres accords ou autorisations.

### **Article 4 : comptes-rendus d'activités et transmission des données**

Le centre ATHENAS transmettra au ministère de la transition écologique et solidaire (MTES/direction de l'eau et de la biodiversité), à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté (SBEP), à l'office national de la chasse et de la faune sauvage et au conseil national de la protection de la nature un compte-rendu des activités effectuées dans le cadre de la présente dérogation.

Les données brutes de terrain recueillies lors des opérations, les résultats d'inventaires et autres résultats sont transmis aux DREAL des régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rapport devra contenir les données naturalistes précises issues des opérations autorisées :

1. la localisation la plus précise possible des captures ou des récupérations de cadavres, au minimum digitalisée sur un fond IGN au 1/25000e. La localisation pourra se faire sous la forme de points, de linéaires ou de polygones. Les données de localisation seront apportées selon la projection Lambert 93 ou en coordonnées longitude latitude ;
2. la date de prélèvement (au jour) ;
3. l'auteur des observations ;
4. le nom scientifique de l'espèce selon le référentiel taxonomique TAXREF v8 du Muséum national d'histoire naturelle ;
5. l'identifiant unique de l'espèce selon le référentiel taxonomique TAXREF v8 du Muséum national d'histoire naturelle ;
6. tout autre champ descriptif de la station (du lieu de récupération des spécimens), d'éventuelles informations qualitatives complémentaires.

Le centre ATHENAS fera parvenir au MTES/direction de l'eau et de la biodiversité, aux DREAL des régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, à l'ONCFS et au CNPN les comptes-rendus intermédiaires annuels ainsi que le compte-rendu final des opérations effectuées au plus tard le 31 mars de l'année n+1. Les DREAL pourront librement utiliser tous acquis bruts ou transformés relatifs à la connaissance des milieux naturels et des espèces (rapports et documents graphiques et cartographiques, données faunistiques, données géographiques...), même partiels. Cette utilisation s'exercera dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

#### **Article 5 : durée de la dérogation**

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

#### **Article 6 :**

Le bénéficiaire doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations et est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

#### **Article 7 : droits de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### **Article 8 : exécution**

Une copie sera adressée au Ministère en charge de la transition écologique et solidaire (MTES).

Le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité (AFB) et le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
La chef du service Eau Environnement,

  
Isabelle LHEUREUX



74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2018-01-05-002

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-0023 - Renouvellement  
d'autorisation d'exploitation de la STEP de l'agglomération  
d'assainissement de Cruseilles - Commune  
d'ALLONZIER-LA-CAILLE



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 5 janvier 2018

Direction départementale  
des territoires

Service eau-environnement

Cellule prévention des pollutions et des ressources

Affaire suivie par V. DETRAZ

Tél. : 04 50 33 77 47

virginie.detraz@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-0023**

**Station d'épuration des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Cruseilles (12 400 EH)**

**Renouvellement d'arrêté d'exploitation**

**Commune : ALLONZIER-LA-CAILLE**

**Milieu récepteur : les Usses**

VU La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 modifiée relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

VU la directive n° 2000/60/CEE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CEE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU le code de l'environnement, notamment son article R214-1 relatif à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L214-1 à L214-6 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R214-6 à R214-31 relatifs aux dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micro-polluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées ;

VU la note technique du 19 janvier 2015 relative à la surveillance de la présence de micro-polluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non-collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé le 3 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012104-0008 du 13 avril 2012 relatif à l'exploitation et au rejet de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Cruseilles ;

VU la demande de renouvellement du 15 juin 2017 et le dossier l'accompagnant, par lesquels le président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles sollicite le renouvellement d'autorisation, sur la commune d'ALLONZIER-LA-CAILLE ;

VU le rapport de monsieur le directeur départemental des territoires du 20 novembre 2017 ;

VU le projet d'arrêté adressé à monsieur le président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles (268 route du Suet, BP 35, 74350 CRUSEILLES), le 29 novembre 2017 ;

VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Savoie, le 14 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer les conditions de surveillance de la qualité des rejets et des eaux réceptrices ;

**CONSIDÉRANT** que le déclarant, sollicité pour avis le 20 novembre 2017 sur le projet d'arrêté préfectoral de prescriptions particulières complétant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 susvisé, n'a pas formulé d'observation ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **TITRE I – OBJET DE L'AUTORISATION**

#### **Article 1er : objet de l'autorisation**

Le président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles est autorisé, en application de l'article L214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à exploiter la station d'épuration de Cruseilles (coordonnées Lambert 93 : X = 941 502 ; Y = 6 550 363).

L'agglomération de Cruseilles comprend les zones desservies par le système de collecte des eaux usées des communes de CRUSEILLES, ALLONZIER-LA-CAILLE, VILLY-LE-PELLOUX et CUVAT :

- dans les conditions fixées par la réglementation nationale en vigueur et en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 susvisé,
- dans les conditions fixées par les dispositions particulières du présent arrêté,
- conformément aux éléments techniques figurant dans les dossiers de demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation.

Les rubriques concernées de la nomenclature figurant au tableau annexé à l'article R214-1 sont les suivantes :

<i>Rubriques</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Régime</i>	<i>Arrêté de prescriptions générales correspondant</i>
2110-1° et 2°	Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° supérieure à 600 kg de DBO5 (A) 2° supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5 (D)	Autorisation	Arrêté ministériel du 21 juillet 2017
2120-1° et 2°	Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier : 1° supérieur à 600 kg de DBO5 (A) 2° supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5 (D)	Déclaration	Arrêté ministériel du 21 juillet 2017

## **Article 2 : conditions techniques imposées à l'établissement et à l'usage des ouvrages**

### **2.1 – Conformité du dossier déposé**

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objet du présent arrêté, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande initiale d'autorisation et du dossier de demande de renouvellement d'autorisation sans préjudice des dispositions du présent arrêté.

### **2.2 – Descriptif du système d'assainissement**

#### **2.2.1 – La station (coordonnées Lambert 93 : X = 941 502 ; Y = 6 550 363)**

La station d'épuration se situe en contrebas du plateau d'Allonzier, hors zone inondable, en rive gauche des Usses. La station est du type boues activées à aération prolongée avec fonctionnement de l'étage biologique avec une zone de contact préalable permettant une nitrification-dénitrification des effluents à traiter et adjonction d'un étage de déphosphatation physico-chimique avant filtration sur sable des effluents (traitement tertiaire) avant rejet au milieu récepteur.

#### **2.2.2 – Le système de collecte**

Le réseau est en grande majorité de type séparatif (plus de 95 %) et s'étend sur 4 communes : CRUSEILLES, ALLONZIER-LA-CAILLE, VILLY-LE-PELLOUX et CUVAT. Il mesure 77 km de long et possède 4 postes de refoulement dont 3 avec surverse.

#### **2.2.3 – Localisation du point de rejet**

Les eaux traitées par la station d'épuration sont évacuées dans les Usses (coordonnées Lambert 93 : X = 941 466 ; Y = 6 550 383).

## TITRE II – PRESCRIPTIONS

### **Article 3 : prescriptions applicables au système de collecte**

#### **3.1 – Conception réalisation**

Tout nouveau tronçon de réseau de collecte, toute extension, sera réalisé en système séparatif. Les postes de relèvement doivent être conçus et exploités de façon à empêcher tout déversement vers le milieu naturel, avec un stockage de sécurité. Le délai de dépannage ne doit pas excéder 5 à 6 heures dans le cas d'usage aval piscicole ou de baignade.

#### **3.2 – Raccordements**

Une copie des autorisations délivrées par le maître d'ouvrage de déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement, ainsi que leur modification, est transmise au service de police de l'eau.

#### **3.3 – Postes de refoulement et déversoirs d'orage**

Les déversoirs d'orage, postes de refoulement et dérivations éventuelles situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieur à 120 kg/j de DBO5 doivent faire l'objet d'une surveillance :

Localisation	Coordonnées Lambert 93		Flux collecté en Kg DBO5/j	Régime
PR des Moulins	939 945	6 553 295	114	Estimation
PR de Langin	941 732	6 549 151	126	Estimation
PR des Alouettes	941 524	6 549 498	168	Estimation

### **Article 4 : prescriptions applicables au système de traitement**

#### **4.1 – Conception et fiabilité du système de traitement**

Un plan des ouvrages est établi par le maître d'ouvrage, régulièrement mis à jour, notamment après chaque modification notable, et daté.

Il comprend notamment :

- les réseaux de collecte,
- les réseaux relatifs à la filière eau et à la filière boues (poste de relevage, regards, vannes) avec indication des recirculations et des retours en tête,
- l'ensemble des ouvrages de traitement et leurs équipements (pompes, turbines, etc.),
- le point de rejet dans le cours d'eau,
- les points de prélèvement d'échantillons (canaux de mesure, échantillonneurs, débitmètres).

#### **4.2 – Prévention des nuisances**

##### **4.2.1 – Nuisances sonores**

Les locaux affectés à l'implantation de machines bruyantes subissent un traitement approprié de manière à réduire les émissions sonores. La valeur d'émergence sonore mesurée en limite de propriété sera inférieure à 5 dB (A) en période diurne et à 3 dB (A) en période nocturne.

#### 4.2.2 – Nuisances olfactives

Les bâtiments regroupant les ouvrages de traitement des eaux et de traitement des boues sont dotés, si nécessaire, d'un système de désodorisation de l'air ambiant qui est maintenu en dépression afin d'éviter les fuites vers l'extérieur.

#### 4.2.3 – Stockages

Tout stockage de liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols doit être associé à une capacité de rétention dont le volume doit être au moins égal à 100 % de la capacité du réservoir. Cette disposition n'est pas applicable aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

Les stockages de déchets doivent être réalisés sur des aires étanches et aménagées pour la récupération des eaux de ruissellement.

### **Article 5 : conditions techniques imposées au rejet**

#### 5.1 – *Conditions générales*

**pH** : le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

**Température** : la température doit être inférieure à 25 °C.

**Couleur** : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur.

**Substances capables d'entraîner la destruction du poisson** : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 mètres du point de rejet.

**Odeur** : l'effluent ne doit dégager avant et après cinq jours d'incubation à 20 °C aucune odeur putride et ammoniacale.

#### 5.2 – *Conditions particulières*

### **Valeurs de référence et niveaux de performance de la station d'épuration**

#### **a) Débits pris en compte pour la population raccordée (12 400 EH) :**

	Unité	Débits
Débit de pointe temps pluie	m <sup>3</sup> /h	167
Débit de temps sec	m <sup>3</sup> /j	1889
Débit de référence	m <sup>3</sup> /j	2200
QMNA5	l/s	70

Tant que le débit de référence et/ou les charges de référence du système de traitement ne sont pas dépassés en conditions normales d'exploitation, les eaux acheminées à celui-ci doivent être traitées en respectant les valeurs limites de rejet figurant en c).

#### **b) Charges de référence**

Nous estimons les charges à :

Paramètres	Charge totale à traiter en kg/j
DBO5	734
DCO	1517
MES	792
NH4	132
PT	2

### c) Valeurs limites du rejet

Le système de traitement doit être conçu pour assurer le traitement des effluents en respectant les valeurs limites en concentration ou en rendement figurant dans les tableaux suivants.

- **Concentration ou rendement épuratoire minimaux du rejet (sur échantillon moyen journalier non-filtré, non-décanté)**

Paramètres	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	10	97
DCO	50	94
MES	7	98
PT(*)	0,7	95

(\*) en moyenne annuelle

Prescriptions demandées sur le niveau de concentration ou rendement épuratoire minimaux du rejet (sur échantillon moyen journalier non-filtré, non-décanté) pour l'ammonium NH4

En période où la température des eaux du milieu récepteur est la plus chaude (1er juin au 31 octobre) :

Paramètres	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)	Flux maximal (kg/j)
NH4 (**)	1,8	97	2,6

En période où la température des eaux du milieu récepteur est la plus froide (1er novembre au 31 mai) :

Paramètres	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)	Flux maximal (kg/j)
NH4 (**)	2,3	97	3,3

(\*\*) Lorsque la température de l'effluent au sein du biologique est inférieure à 12°C, la concentration moyenne journalière du rejet doit être inférieure ou égale à 20 mg/l NK.

### **Article 6 : prescriptions générales**

Le permissionnaire pourra être invité par les agents de l'administration à modifier les débits et les caractéristiques du rejet en fonction du débit du cours d'eau en période d'étiage naturel et par mesure de salubrité publique. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce chef.

Toute modification du traitement des effluents, tout changement aux ouvrages susceptibles d'augmenter le débit instantané maximum de déversement doit être, avant sa réalisation, portée à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation.

Le permissionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police de l'eau.

Les agents des services publics, notamment ceux chargés de la police de l'eau, doivent constamment avoir libre accès aux installations autorisées.

### **Article 7 : contrôle des installations, des effluents, des eaux réceptrices et des sous-produits**

L'exploitant devra assurer le contrôle de son rejet et de l'impact de celui-ci sur le milieu récepteur, ainsi que des flux de ses sous-produits, conformément au programme ci-après :

- les eaux usées feront l'objet d'analyses physico-chimiques avant et après traitement, à partir d'un prélèvement effectué proportionnellement au débit sur une période de 24 heures ;
- les eaux du milieu récepteur, en des points implantés en accord avec le service de police de l'eau, l'un en amont immédiat du point de rejet de la station d'épuration et le second à l'aval immédiat de ce même point de rejet, feront l'objet de quatre campagnes d'analyses physico-chimiques par an sur des échantillons prélevés sur une période de 24 heures. Un suivi biologique du milieu sera effectué à raison d'une campagne annuelle (IBGN) ;
- les analyses afférentes seront effectuées par un laboratoire agréé. Tous les prélèvements devront être réalisés en corrélation avec le suivi d'auto-surveillance ;
- les fréquences et les paramètres à doser sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Nombre de mesures par année		
	Effluents		Milieu naturel (amont et aval du rejet)
	Amont traitement	Aval traitement	
Débit	continu	continu	4
PH	24	24	4
T°	0	24	4
DBO5	12	12	4
DCO	24	24	4
MES	24	24	4
NTK	12	12	4
NH4	12	12	4
NO2	12	12	4
NO3	12	12	4
PT	12	12	4
IBGN			1

- les quantités de boues produites et leur teneur en matières sèches feront l'objet de mesures suivant la fréquence indiquée ci-après :

	Nombre de mesures par année
<b>Quantité de matières sèches de boues produites</b>	12
<b>Mesures de siccité</b>	24

- les déversoirs feront l'objet d'une surveillance. Pour les déversoirs d'orage collectant une charge comprise entre 2 000 et 10 000 EH, les temps de déversements seront mesurés et les débits rejetés seront estimés.

L'administration se réserve le droit de procéder à des vérifications inopinées supplémentaires, notamment en cas de présomption d'infraction aux lois et aux réglementations en vigueur ou de non-conformité aux dispositions de la présente autorisation et à la charge exclusive du permissionnaire sans limitation.

Pour ce faire, l'exploitant doit, sur leur réquisition, mettre les fonctionnaires du contrôle à même de procéder à toutes les mesures de vérification et expérience utiles et leur fournir le personnel et les appareils nécessaires. Les mesures doivent pouvoir être faites dans de bonnes conditions de précision. L'accès aux points de mesure ou de prélèvement sur l'ouvrage d'évacuation doit être aménagé, notamment pour permettre l'amenée du matériel de mesure.

L'exploitant sera tenu d'adresser sous forme de bilan mensuel, au format SANDRE, au service de police de l'eau et à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ou à son mandataire (SATESE) de Haute-Savoie les résultats de l'autosurveillance prescrite.

Dans le cas de dépassement des seuils autorisés, la transmission des résultats sera immédiate et accompagnée de commentaires sur les causes ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.

### **Article 8 : règles de conformité**

La conformité aux valeurs limites de DBO5, DCO, MES et NH4 est appréciée en utilisant les règles suivantes :

Paramètres	Nature des mesures	Valeur rédhibitoire	Nombre maximal de mesures non-conformes
DBO5	Échantillon moyen journalier	50 mg/l	2
DCO	Échantillon moyen journalier	250 mg/l	3
MES	Échantillon moyen journalier	85 mg/l	3
NH4	Échantillon moyen journalier		2

Les deux conditions suivantes doivent être simultanément respectées :

1 – les mesures doivent toujours être inférieures à la valeur rédhibitoire en concentration, sauf dans le cas :

- de précipitations inhabituelles occasionnant un débit supérieur au débit de référence ;
- d'opérations de maintenance programmées qui ont fait l'objet d'une déclaration au service de police de l'eau, et quand les prescriptions éventuelles de ce dernier ont été respectées ;
- de circonstances exceptionnelles telles qu'inondation, séisme, panne non directement liée à un défaut de conception ou d'entretien, rejet accidentel dans le réseau de substances chimiques, actes de malveillance ;

2 – les mesures doivent respecter soit la valeur limite en concentration, soit la valeur limite en rendement, avec un nombre maximum de mesures non-conformes figurant dans le tableau ci-dessus.

## **TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Article 9 : durée de l'autorisation**

La présente autorisation est accordée jusqu'au **31 décembre 2030**. Elle cessera de plein droit à cette date si elle n'est pas renouvelée. Le bénéficiaire de l'autorisation qui souhaite obtenir le renouvellement de son autorisation adresse une demande au préfet dans un délai de deux ans au plus et de six mois au moins avant la date d'expiration.

### **Article 10 : caractère de l'autorisation**

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque époque que ce soit l'administration décidait dans un but d'intérêt général, de l'industrie ou de la salubrité publique, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages concédés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait demander aucune justification ni réclamer aucune indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de l'autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté.

L'autorisation peut être révoquée à la demande du service chargé de la police des eaux en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

#### **Article 11 : réserve des droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 12 : notifications**

Toutes les notifications seront valablement faites au siège de la communauté de communes du Pays de Cruseilles.

#### **Article 13 : responsabilités**

Le permissionnaire est responsable de la stabilité et de la sécurité des ouvrages. Il est responsable des accidents, dommages et désordres qui pourraient survenir du fait de l'existence des ouvrages et de leur fonctionnement.

#### **Article 14 : déclaration des incidents ou accidents**

Le permissionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

#### **Article 15 : remise en état des lieux**

Si à l'échéance de la présente autorisation, le pétitionnaire décide de ne pas en demander le renouvellement, le préfet peut faire établir un projet de remise en état des lieux total ou partiel accompagné des éléments de nature à justifier celui-ci.

#### **Article 16 : accès aux installations**

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

#### **Article 17 : autres réglementations**

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

#### **Article 18 : publication et information des tiers**

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'au moins un an.

Cet arrêté sera affiché pendant un mois en mairie d'ALLONZIER-LA-CAILLE.

### **Article 19 : voies et délais de recours**

Le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente autorisation au recueil des actes administratifs. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

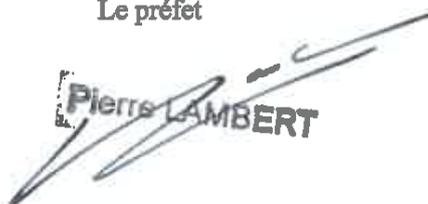
Dans le même délai de deux mois, le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de sa publication au recueil des actes administratifs par le pétitionnaire et dans un délai d'un an par les tiers dans les conditions de l'article R514-3-1 du code de l'environnement.

### **Article 20 : exécution**

MM. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, le directeur départemental des territoires, le président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles, les maires d'ALLONZIER-LA-CAILLE et CRUSEILLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le délégué territorial Haute-Savoie de l'ARS
- M. le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale
- M. le chef du service départemental de l'AFB.

Le préfet



Pierre LAMBERT

74\_DRDDI\_Direction régionale des douanes et droits  
indirects du Léman

74-2018-01-04-008

DGDDI - Décision 2018/1 du directeur régional des  
douanes d'Annecy portant subdélégation de la signature du  
DI à Lyon dans les domaines gracieux et contentieux en  
matière de contributions indirectes et les transactions en  
matière douane et de manquement à l'obligation  
déclarative.

ANNECY, LE 4 JANV. 2018

*DR Annecy*  
34, AV DU PARMELAN  
74004 ANNECY  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : PASSELAC Virginie  
Téléphone : 09 70 27 30 34  
Télécopie : 04 50 51 00 68  
Mél : dr-  
leman@douane.finances.gouv.fr

Décision 2018/1 du directeur régional à ANNECY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;  
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;  
Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet

de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

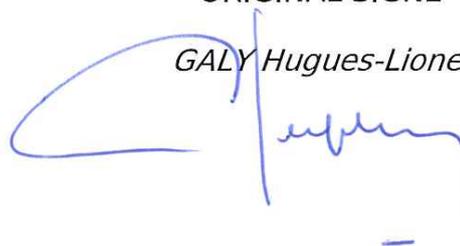
Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,  
ORIGINAL SIGNE

*GALY Hugues-Lionel*



Annexe I à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

**En matière contentieuse (contributions indirectes)**

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

**Annexe II à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En matière gracieuse (contributions indirectes)**

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

<b>Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade</b>	<b>Décharge</b>	<b>Modération</b>	<b>Rejet</b>	<b>Remise</b>	<b>Transaction</b>
<b>GUREGHIAN Stephane</b> (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	0	0	0	0	60000
<b>MOREL Suzanne</b> (Ain div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	0	0	0	0	60000
<b>CADDOUX Charles</b> (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	0	0	0	0	60000
<b>GILBERT Jean-Marc</b> (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité	illimité	350000
<b>DECLUNDER Marc</b> (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	0	0	0	0	60000

**Annexe III à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En matière de contributions indirectes et de réglemmentations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »**

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	15000
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CAMPILLO LAFFIN Christophe</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>DUNOYER Danielle</b> (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>GARNIER Fabien</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>LANFRAY Bernard</b> (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>RAZIK Catherine</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BIAZZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DUSSOLLIER Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000

<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	10000	5000	1000	15000
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	10000	5000	1000	15000
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>COCHET Gaele</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>STEVEMBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>BIARGUES Sophie</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>BLONDIN Stephane</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>BUSCAGLIA Marie-Yvonne</b> (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>CHABERT Brigitte</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>COULOMB Gerard</b> (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>FARGETON Amaryllis</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>GIRAUD Christine</b> (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>GREGOIRE Patrice</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>LEHEBEL Anne-Heloise</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	10000	5000	1000	15000
<b>NICOL Sylvain</b> (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	10000	5000	1000	15000
<b>REIGNIER Dominique</b> (Bourg en bresse viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef service de viticulture	10000	5000	1000	15000
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BAROUEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DELEGER Raphaelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	10000	5000	1000	15000
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GERVAIS Françoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	10000	5000	1000	15000
<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	10000	5000	1000	15000
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VALTERSPERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BRUNIER Josephine</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>PETITJEAN Guy</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>ALLARD GUILMINEAU Marie</b> (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>BUVAT Philippe</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>CONSEIL Brice</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	15000
<b>COURSEILLE Remi</b> (Leman SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail études-révision	10000	5000	1000	15000
<b>GAYRAUD Pierre</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>LANFRAY Francoise</b> (Leman SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE, DGDDI Chef de CERDOC	10000	5000	1000	15000
<b>MALLERET Jean-Baptiste</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>RAVANEL AUGOYARD Sandrine</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>VIARD Gaele-Anne</b> (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	15000
<b>BARRE Crystele</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de service visite	10000	5000	1000	15000

<b>DELOR Henrie</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>GRAVIER Stephane</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	15000
<b>GROSJEAN Christian</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	10000	5000	1000	15000
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	10000	5000	1000	15000
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>ERARD Eddy</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	10000	5000	1000	15000
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUILLEMET Anthony</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUILLOU Bernard</b> (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	10000	5000	1000	15000
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	10000	5000	1000	15000
<b>HORTALA Gilles</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARCEY Albin</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARTINEL Louis</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ORGUES Amelie</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>OUANNOU Bachir</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>PICOT Marie</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PIERRE Matthieu</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PIET Jeremy</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PONTABRY Yann</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PRALON Sebastien</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROTH Olivier</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SEBAA Idris</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SIMEON Audrey</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>TESSIER Christophe</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VACHERET Cedric</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VILAREM Remy</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>WARMEZ Gaetan</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>WION Celine</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BLASCO Ludovic</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>BROUTIN Cedric</b> (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DELAUNE Francois</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35 agents	10000	5000	1000	15000
<b>DICORATO Edwyn</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DOCHE Sebastien</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>ESPOSITO Julien</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>HAVERLAND Andre</b> (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	10000	5000	1000	15000
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LHERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	10000	5000	1000	15000
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>PHALIPPOU Jerome</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	10000	5000	1000	15000
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>AMARGIER Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>ANDRE Marie-Claude</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>BOU Christophe</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>CADIS Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>COURT Alain</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>PARMIER Jean-Michel</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	15000
<b>PERRISSIN FABERT Sylvie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	15000
<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	10000	5000	1000	15000
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	10000	5000	1000	15000
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	15000
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	15000
<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	10000	5000	1000	15000
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	15000

**Annexe IV à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
<b>AUTIN Cecile</b> (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>GUREGHIAN Stephane</b> (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	2000	20000	60000
<b>MOREL Suzanne</b> (Ain div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COURIVAUD Stephanie</b> (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>DUNOYER Danielle</b> (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GALBIS Jean-Pierre</b> (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>HENRIET Benoit</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>LANFRAY Bernard</b> (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>LE TENO Isabelle</b> (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>LINDER Cecile</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MADELAINÉ Xavier</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MICHON Audrey</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SAYER BLANZAT Caroline</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SIMON Marianne</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	3000	15000
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CADDOUX Charles</b> (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	2000	20000	60000
<b>BIAZZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DUSSOLLIÉ Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000

<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1000	3000	15000
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1000	3000	15000
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COCHET Gaelle</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STEVELBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BAROUDEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELEGER Raphaele</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	1500	10000	30000
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GERVAIS Françoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	1500	10000	30000

<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	10000	30000
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	1500	10000	30000
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VALTERSBERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BRUNIER Josephine</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GONZALEZ GONZALVO Brigitte</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>MAJORAL Olivier</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000

<b>PERNOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PETITJEAN Chantal</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PETITJEAN Guy</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>TRAUCHESSEC Sonia</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>GILBERT Jean-Marc</b> (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	100000	250000
<b>BOUILLIEZ Sabine</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>CORDONNIER Sabine</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>COTE Olivier</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>DELOR Henrie</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>DUK Catherine</b> (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>GRAVIER Stephane</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>GROSJEAN Christian</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GUILLOU Marie-Claire</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>JACQUES Tatiana</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>LE BARS Aurore</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>NEMOR Jean-Marie</b> (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PLUMEY Michele</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PRADEL Jean-Francois</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>SAURA Alain</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ERARD Eddy</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	1000	3000	15000
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLEMET Anthony</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLOU Bernard</b> (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	1500	10000	30000
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>HORTALA Gilles</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARCET Albin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTINEL Louis</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ORGUES Amelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>OUANNOU Bachir</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000

<b>PICOT Marie</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIERRE Matthieu</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIET Jeremy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PONTABRY Yann</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PRALON Sebastien</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROTH Olivier</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SEBAA Idris</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SIMEON Audrey</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TESSIER Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VACHERET Cedric</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VILAREM Remy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>WARMEZ Gaetan</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>WION Celine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLASCO Ludovic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>BROUTIN Cedric</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELAUNE Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>DICORATO Edwyn</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOCHE Sebastien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>ESPOSITO Julien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000

<b>HAVERLAND Andre</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>GUILLOIN Jean-Claude</b> (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>DECLUNDER Marc</b> (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LHERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	10000	30000
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	10000	30000
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AMARGIER Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>ANDRE Marie-Claude</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>BOU Christophe</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>CADIS Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAVANON Herve</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>COURT Alain</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>HERVE Gregory</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MOREL Valerie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>PARMIER Jean-Michel</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>PERRISSIN FABERT Sylvie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>ROSSET Christophe</b> (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SCHMITT Monique</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SIMONNET Michelle</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>WAGNER Cecile</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000

<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	1000	3000	15000
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	1000	3000	15000
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000

<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	1000	3000	15000
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

**Annexe V à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
<b>AUTIN Cecile</b> (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>GUREGHIAN Stephane</b> (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	2000	20000	60000
<b>MOREL Suzanne</b> (Ain div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COURIVAUD Stephanie</b> (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>DUNOYER Danielle</b> (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GALBIS Jean-Pierre</b> (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>HENRIET Benoit</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>LANFRAY Bernard</b> (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>LE TENO Isabelle</b> (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>LINDER Cecile</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MADELAINE Xavier</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MICHON Audrey</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SAYER BLANZAT Caroline</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SIMON Marianne</b> (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	3000	15000
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CADDOUX Charles</b> (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	2000	20000	60000
<b>BIAZZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>DUSSOLLIER Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	1000	3000	15000
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	1000	3000	15000
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COCHET Gaelle</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STEVEMBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BAROUDEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELEGER Raphaele</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	1500	10000	30000
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GERVAIS Francoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	1500	10000	30000
<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	10000	30000
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	1500	10000	30000
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>VALTERSBERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BRUNIER Josephine</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GONZALEZ GONZALVO Brigitte</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>MAJORAL Olivier</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>PERNOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>PETITJEAN Chantal</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>PETITJEAN Guy</b> (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>TRAUCHESSEC Sonia</b> (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>ARMENGAUD Henri</b> (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>RENAUD Jean-Paul</b> (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>SALZE Philippe</b> (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>GILBERT Jean-Marc</b> (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité
<b>BOUILLIEZ Sabine</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>CORDONNIER Sabine</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>COTE Olivier</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>DELOR Henrie</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>DUC Catherine</b> (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>GRAVIER Stephane</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>GROSJEAN Christian</b> (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>GUILLOU Marie-Claire</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>JACQUES Tatiana</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000

<b>LE BARS Aurore</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>NEMOR Jean-Marie</b> (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PLUMEY Michele</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>PRADEL Jean-Francois</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>SAURA Alain</b> (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d''écritures	1000	3000	15000
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ERARD Eddy</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d''équipe	1000	3000	15000
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>GUILLEMET Anthony</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLOU Bernard</b> (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	1500	10000	30000
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	1500	10000	30000
<b>HORTALA Gilles</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARCET Albin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTINEL Louis</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ORGUES Amelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>OUANNOU Bachir</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>PICOT Marie</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIERRE Matthieu</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIET Jeremy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PONTABRY Yann</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PRALON Sebastien</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROTH Olivier</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SEBAA Idris</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SIMEON Audrey</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TESSIER Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VACHERET Cedric</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VILAREM Remy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>WARMEZ Gaetan</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>WION Celine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLASCO Ludovic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>BROUTIN Cedric</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DELAUNE Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>DICORATO Edwyn</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOCHE Sebastien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>ESPOSITO Julien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>HAVERLAND Andre</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	1000	3000	15000
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>GUILLON Jean-Claude</b> (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>DECLUNDER Marc</b> (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	2000	20000	60000
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1500	10000	30000
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1500	10000	30000
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>AMARGIER Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000
<b>ANDRE Marie-Claude</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	3000	15000

<b>BOU Christophe</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>CADIS Aurelie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CHAVANON Herve</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>COURT Alain</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>HERVE Gregory</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>MOREL Valerie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>PARMIER Jean-Michel</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	10000	30000
<b>PERRISSIN FABERT Sylvie</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>ROSSET Christophe</b> (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>SCHMITT Monique</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>SIMONNET Michelle</b> (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>WAGNER Cecile</b> (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	1000	3000	15000
<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	10000	30000
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	1000	3000	15000
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	1000	3000	15000
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	3000	15000
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1500	10000	30000
<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	1000	3000	15000
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	3000	15000

**Annexe VI à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	30000
<b>GUREGHIAN Stephane</b> (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	0	30000
<b>MOREL Suzanne</b> (Ain div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	0	30000
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	30000
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CADDOUX Charles</b> (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	0	30000
<b>BIAZIZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DUSSOLLIER Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	30000
<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	0	30000
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	0	30000
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>COCHET Gaele</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	30000
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>STEVEMBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BAROUEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DELEGER Raphaelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	0	30000
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>GERVAIS Françoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	0	30000
<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	0	30000
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VALTERSPERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	0	30000
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	0	30000
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>ERARD Eddy</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	0	30000
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUILLEMET Anthony</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUILLOU Bernard</b> (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	0	30000
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	0	30000
<b>HORTALA Gilles</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARCET Albin</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARTINEL Louis</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ORGUES Amelie</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>OUANNOU Bachir</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>PICOT Marie</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PIERRE Matthieu</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PIET Jeremy</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PONTABRY Yann</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PRALON Sebastien</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROTH Olivier</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SEBAA Idris</b> (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SIMEON Audrey</b> (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>TESSIER Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VACHERET Cedric</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VILAREM Remy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>WARMEZ Gaetan</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>WION Celine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BLASCO Ludovic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>BROUTIN Cedric</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DELAUNE Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	30000
<b>DICORATO Edwyn</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DOCHE Sebastien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>ESPOSITO Julien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>HAVERLAND Andre</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	0	30000
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>DECLUNDER Marc</b> (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	0	30000
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LHERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	0	30000
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	30000
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	0	30000
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	0	30000
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000

<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	30000
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	30000
<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	0	30000
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	30000

**Annexe VII à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »**

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	500	1500	7500
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BIAZZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DUSSOLLIER Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	500	1500	7500
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	500	1500	7500
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COCHET Gaelle</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>STEVEMBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BAROUEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELEGER Raphaelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	500	1500	7500
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GERVAIS Francoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	500	1500	7500
<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	500	1500	7500
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VALTERSBERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ERARD Eddy</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	500	1500	7500
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLEMET Anthony</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLOU Bernard</b> (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	500	1500	7500
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>HORTALA Gilles</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARCET Albin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTINEL Louis</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ORGUES Amelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>OUANNOU Bachir</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>PICOT Marie</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIERRE Matthieu</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIET Jeremy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PONTABRY Yann</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PRALON Sebastien</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROTH Olivier</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SEBAA Idris</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SIMEON Audrey</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TESSIER Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VACHERET Cedric</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>VILAREM Remy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>WARMEZ Gaetan</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>WION Celine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLASCO Ludovic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>BROUTIN Cedric</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELAUNE Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>DICORATO Edwyn</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOCHE Sebastien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>ESPOSITO Julien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>HAVERLAND Andre</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LHERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	500	1500	7500
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	500	1500	7500
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	500	1500	7500
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500

<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	500	1500	7500
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

**Annexe VIII à la décision n° 2018/1 du 4 janv. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel***

**Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

**En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »**

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

<b>Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade</b>	<b>Montant de l'amende</b>	<b>Montant droits et taxes</b>	<b>Valeur des marchandises</b>
<b>GRENON Pascale</b> (Ain div.), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	500	1500	7500
<b>BALDERER Sebastien</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLANCON Florian</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BONNEPART Carine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CROS Didier</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DA SILVA Jonathan</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DERYCKE David</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GAIDIOZ Jean-Luc</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GEFFROY Claire</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HENENNE Frederic</b> (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>KERINVEL Pierre-Louis</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>LE MOING Florent</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEROUX Pascal</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTESI Lionel</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>PENNEC Lucile</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PESCE Marine</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIERRE Patrice</b> (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PONS Sebastien</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>REMAN Michael</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>TERRYN Dominique</b> (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CONSEIL Fabien</b> (Annemasse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BIAZZO Fabienne</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CALDERON Jean-Yves</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHALLAMEL Jean-Michel</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHATANAY Cyril</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COURTOIS Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>D'AGOSTINO Sebastien</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DURAND Thomas</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DUSSOLLIER Valerie</b> (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>FERNANDEZ German</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FLORY Isabelle</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FOCANT Pascal</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>GIOVE Raphael</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLOT Benoit</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>HANSEN Cecile</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEBOURGEOIS Jean-Claude</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARGUET Francois-Regis</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	500	1500	7500
<b>MARX Florence</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MAZUY Corentin</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MESQUIDA Yves</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MEYER Laure</b> (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PAVE Florian</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>QUINQUETON Denis</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>REMINY Yannick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>RIGON Carine</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROCAMORA Patrick</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROMAN Dominique</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>STEINMETZ Elodie</b> (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERRY Fabrice</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>BOURLY Jean-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	500	1500	7500
<b>CADET Christophe</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COCHET Gaelle</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CUSIN Pierre-Elie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELISLE Remy</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DENCHE Marjorie</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GOUJON Romain</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GRENOUILLEAU Franck</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUYOT Jean-Claude</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JACQUIN Louis-Francois</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JEANNOT Veronique</b> (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>LOUBET Fanny</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>MARIA Kevin</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MEGISSIER Christian</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MOUKTARIAN Gregory</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PLANTIER Pierre</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RICHARD David</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUQUET Jerome</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>SACKO Makan</b> (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>STEVEMBERG Remi-Numa</b> (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AMISI Ngumbi</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ARCHIMBAUD Morgane</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AUVIGNE Laurence</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BAROUEL Charles</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BAUMONT Marc</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERAL Oldia</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERGERON Francois-Xavier</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOISSARD Pierre</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOURREAU Vincent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BRUGUIERE Martin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHAPELAIN Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CHAUSSET David</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COLIBEAUX Romain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CUENOT Thomas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELEGER Raphaelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DEPIERRE Alain</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	500	1500	7500
<b>DUTANIER Thomas</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERNANDEZ Raoul</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERRER Laurent</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FRANCHET Benjamin</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GARRIC Fabien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GERVAIS Francoise</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GESBERT Swen</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUYOT Nicolas</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>IDMONT Juanito</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JAROVA Julie</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JORION Vincent</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>KRAWCZYK Maxime</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LACHE Jean-Noel</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LAZARY Jean-Christophe</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEBAS Delphine</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LETONDEUR Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEVEQUE Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LOUME Jean-Marc</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 36-49agents	500	1500	7500
<b>LOYER Kevin</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MATEU Julien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MESLEM Soenya</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MINODIER Laura</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MOUCLIER Ludovic</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>MURCIA Marc</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>NOGUERA Mickael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERRICHON Thierry</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERRIN Michael</b> (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RENAULT Olivier</b> (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.36-49agents	500	1500	7500
<b>REVILLARD Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUX Isabelle</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROYER Christopher</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SANCHEZ Michael</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SAUBION Florian</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>SAUNIER Jerome</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>STACCHETTI Dominique</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>THIRARD Aurelien</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VALTERSBERGER Bruno</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VARNEROT Lea</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VUILLEMIN Franck</b> (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>AUMIS Felix</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BADET Alain</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BANCEL Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERTAGNE Quentin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BILLON Pierre-Yves</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BRUNENKANT Jean-Michel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CAZABONNE Manon</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COLLET Jean-Francois</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>COURTINE Marie-Laure</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>COUZIGOU David</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DECOGNIER Thomas</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>DEFOSSE Aurelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELVAL Clement</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOUET Laurent</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOUMEKSA Abderrahim</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DUBOIS Laurence</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ERARD Eddy</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	500	1500	7500
<b>GODEFROY Cyrille</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>GRANENA-GOUAZE Andrea</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLEMET Anthony</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLOU Bernard</b> (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 50ou+agents	500	1500	7500
<b>HEITZMANN Gabriel</b> (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.50ou+agents	500	1500	7500
<b>HORTALA Gilles</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LE CALVEZ Yves</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEFEBVRE Jean-Paul</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARCET Albin</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTINEL Louis</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARYSSAEL Justine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ORGUES Amelie</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>OUANNOU Bachir</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PELIZZARI Emmanuel</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>PICOT Marie</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIERRE Matthieu</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIET Jeremy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PONTABRY Yann</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PRALON Sebastien</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROTH Olivier</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROUMANEIX Ubald</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHWARZ Chantal</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SEBAA Idris</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SIMEON Audrey</b> (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TESSIER Christophe</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VACHERET Cedric</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>VILAREM Remy</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>WARMEZ Gaetan</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>WION Celine</b> (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLASCO Ludovic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BOUILLIEZ Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>BROUTIN Cedric</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>CHAZALETTE Jean-Louis</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DELAUNE Francois</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DEPAQUIT Christine</b> (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>DICORATO Edwyn</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOCHE Sebastien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>ESPOSITO Julien</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GUILLAUME Sylvain</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>HAVERLAND Andre</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HONEGGER Christophe</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>JANIN Mathieu</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>JOLLAIN Marion</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LE BARS Frederic</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MAITRE Jerome</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>MEUSNIER Romuald</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>MIKOLAJCZAK Karl</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MORISCOT Jean</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ORGUES Jean-Marc</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PIOTR Stephan</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent motocycliste	500	1500	7500
<b>PRIETO Samuel</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>ROYER Marie</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHOTT Bryan</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SCHWALLER Fanny</b> (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ZANONI Lionel</b> (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>BRIDE Bernard</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DIFEDE Jean-Louis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOMINGO Alexis</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>FOURNIE Roland</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GRANGE Loic</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LASSERRE Christine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LHERMITTE Joel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MERCHE Jacques</b> (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	500	1500	7500
<b>NAVARRO Jean</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>NAVARRO Nadine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PERROT Stephane</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PETITQUEUX Michel</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>PHALIPPOU Benedicte</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROCHIAS Jocelyne</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ROULEAU Mikael</b> (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>SALIOU Marie-Catherine</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TESNIERE Jonathan</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>VACHERESSE Jean-Philippe</b> (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ANCELIN Raymond</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BERY Nathalie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>BLOMMAERT Patrick</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

<b>BOGILLOT Emmanuel</b> (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	500	1500	7500
<b>COINDET Jerome</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CROS Bruno</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>CURABA Lucas</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DECHARROIS Aurore</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Opérateur CCPD	500	1500	7500
<b>DEGABRIEL Elodie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DERVILLE Antoine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DOLCI Catherine</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Secrétaire	500	1500	7500
<b>DUFFAUT Marina</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>DURUAL Dominique</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>EHRET Luc</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FERRANTE Sylvia</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>FRECHARD Fabrice</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>GAHA Woihbi</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>HORNY Pierre-Alain</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>IMBERDIS Richard</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>LEVEQUE Valerie</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MALETERRE Alexie</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTIN Jose</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTIN Loic</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MARTY Florence</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>MATON Jean-Pascal</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500
<b>POBELLE Herve</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	1500	7500
<b>PUCINO Marie-Carmen</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>RICHARD Gerald</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	500	1500	7500

<b>SAJOUS Karine</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>TRILLAT Claire</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI,	500	1500	7500
<b>VERCHERAND Xavier</b> (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500
<b>ZANINA Raja</b> (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	1500	7500

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-08-001

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0002 relatif à la modification  
de la composition du Conseil Départemental de l'Education  
Nationale

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

Annecy, le 08 janvier 2018

LE PREFET DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0002**  
**relatif à la modification de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'état et les collectivités locales ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le code de l'éducation titre III chapitre V et notamment les articles R235-1 à R235-11 relatifs aux conseils de l'éducation nationale dans les départements ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

VU la circulaire interministérielle du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctionnement des conseils de l'éducation nationale ;

VU la délibération du bureau de l'association des maires, adjoints et conseillers départementaux de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération n° CD-2015-011 en date du 27 avril 2015 du conseil départemental de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération du 11 février 2016 du conseil régional désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU les propositions de M. le Préfet de Haute-Savoie ;

VU les propositions de M. le directeur académique des services de l'éducation nationale ;

VU les propositions des fédérations représentatives des parents d'élèves ;

VU les propositions des organisations syndicales représentant les personnels titulaires de l'état ;

## ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 05 octobre 2017 portant constitution du conseil départemental de l'éducation nationale est annulé.

Article 2 : La constitution du conseil départemental de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie est fixée ainsi qu'il suit :

### I – Présidents membres de droit

M. le préfet de la Haute-Savoie ou, en cas d'empêchement, M. le directeur académique des services de l'éducation nationale.

M. le président du conseil départemental ou, en cas d'empêchement, le vice-président du conseil départemental délégué à l'éducation.

### II – Représentants des collectivités locales

- représentants des communes :

titulaires :

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT, maire de Samoëns

Mme Thérèse LANAUD, maire du Bouchet-Mont-Charvin

M. Jean-Michel COMBET, maire de Cercier

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond

suppléants :

M. Guillaume MATHELIER, maire d'Ambilly

Mme Odile MAURIS, maire-adjoint à Annecy-Le-Vieux

Mme Véronique BOUCLIER, maire-adjoint à Bonneville

Mme Valérie CUBY, maire-adjoint à Douvaine

- représentants du conseil départemental :

titulaires :

Mme Chrystelle BEURRIER, conseiller départemental du canton de Sciez

Mme Estelle BOUCHET, conseiller départemental du canton d'Annemasse

Mme Sophie DION, conseiller départemental du canton de Sallanches

M. Raymond MUDRY, conseiller départemental du canton de Bonneville

M. Dominique PUTHOD, conseiller départemental du canton d'Annecy 2

suppléants :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental du canton de Faverges

M. Christian HEISON, conseiller départemental du canton de Rumilly

Mme Patricia MAHUT, conseiller départemental du canton de Thonon-les-Bains

M. Vincent PACORET, conseiller départemental du canton de Seynod

- représentants du conseil régional :  
titulaire :  
Mme Astrid BAUD-ROCHE, conseillère régionale  
suppléant :  
M. André VERCIN, conseiller régional

### **III – Représentants des personnels titulaires de l'état :**

F.S.U  
titulaires :  
M. Martin ANCEAUME  
Mme Annie ANSELME  
Mme Marie DELARUE  
suppléants :  
Mme Christine SAINT-JOANIS  
Mme Zahia BOUNEMOURA  
M. Pascal RIMET

S.G.E.N. C.F.D.T  
titulaires :  
Mme Véronique UNAL  
M. Carme MARRA  
M. Bilel BOUCHETIBAT  
M. Claude FONTAINE  
suppléants :  
Mme Sandrine BONMARIN  
M. Grégoire ZIBELL  
Mme Marguerite LUPOVICI  
Mme Véronique JORAT

UNSA  
titulaires :  
M. Eric COMBET  
M. Julien JOLY  
suppléants :  
M. Emmanuel FUSS  
Mme Catherine BUISSON

FNEC FP FO  
titulaire :  
M. Sébastien QUINSAC  
suppléant:  
M. Jean-Louis KIEFFER

### **IV – Représentants des usagers**

- représentants des parents d'élèves :

FCPE  
titulaires :  
M. Didier BEAUVARLET  
Mme Valérie CORBEX  
M. Dominique EHINGER  
Mme Claudette GOURDON  
M. Edgard GUINAT

Mme Marie ROCH

UNAAPE

titulaire :

Mme Laetitia TISSOT-BONVALOT

suppléant :

Mme Sylvie LUCCHESI

- représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :

titulaire :

M. Eric BOTHOREL, fédération des œuvres laïques, Annecy

suppléant :

M. Stéphane BADEIGTS, fédération des œuvres laïques, Annecy

- personnes qualifiées :

titulaires :

Mme Danièle BOCCARD, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie

Mme Valérie GONZO-MASSOL, conseillère départementale du canton d'Annecy 1

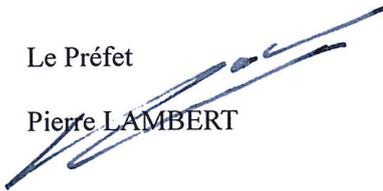
suppléants :

Mme Syverine LEROY SYMOENS, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie

Article 3 : M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Pierre LAMBERT



74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-09-002

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0003 relatif à la modification  
de la composition nominative du Comité Technique  
Spécial Départemental de la Haute-Savoie

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

Annecy, le 09 janvier 2018

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0003**

**relatif à la modification de la composition nominative du comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie**

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié et notamment son article 31 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié, en ses articles 6 et 7 ;

VU l'arrêté rectoral n°2017-60 du 14 décembre 2017 donnant délégation de signature à M. Christian Bovier, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie ;

VU le procès-verbal du 4 décembre 2014 portant dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté SG n°2014-90 du 15 décembre 2014 relatif à la composition des comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Grenoble ;

VU les propositions des organisations syndicales.

## ARRETE

Article 1 : L'arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0022 du 04 septembre 2017 est modifié ainsi qu'il suit :

Représentant du personnel suppléant au titre de la fédération syndicale UNSA Education :

- Mme Catherine BUISSON en remplacement de M. Alain CHAMPION

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-10-001

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0004 relatif à la  
subdélégation de signature du Directeur Académique des  
Services de l'Education Nationale à la Directrice  
Académique Adjointe des Services de l'Education  
Nationale

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG / AA

Annecy, le 10 janvier 2018

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018 - 0004**

**relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 7 décembre 2012 nommant Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU le décret du 30 novembre 2016 nommant Madame Pascale COQ, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian BOVIER, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme le Recteur de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Pascale COQ, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie, sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral n°2017-60 du 14 décembre 2017.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils avaient la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation de signature est donnée à Mme Pascale COQ, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

### *Personnel*

#### 1) **Professeurs des écoles stagiaires**

- ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne,
- octroi et renouvellement des congés prévus par le décret n°94-874 du 7 octobre 1994,
- autorisations spéciales d'absence,
- détermination du traitement des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires possédant la qualité de fonctionnaire titulaire de l'État et des collectivités territoriales ou de militaire, placés en position de détachement de leur corps d'origine et des élèves professeurs des écoles stagiaires possédant précédemment la qualité d'agent non titulaire de l'État ou des collectivités territoriales.

#### 2) **Gestion des personnels du premier degré :**

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public dans le département de la Haute-Savoie, à l'exclusion des retraites.
- gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble.

#### 3) **Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires**

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

#### 4) **Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service**

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

#### 5) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

#### 6) Gestion des AED assurant des fonctions d'AVS i, recrutement et gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

#### 7) Œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

### *Examens*

- organisation du CAPA-SH,
- organisation des épreuves du CAFIPEMF,
- préliquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité,
- organisation des épreuves du certificat de préposé au tir dans le département de la Haute-Savoie et délivrance du certificat.

### *Vie scolaire*

- gardiennage des établissements pendant les vacances scolaires (lycées, lycées professionnels, collèges, EREA),
- aumônerie dans les lycées et collèges,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier et le second degrés et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- arrêté de composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- arrêté relatif à la constitution de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour les élèves et les EPLE du département de la Haute-Savoie
  - recensement des élèves du département participant au concours,

- récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
- composition de la commission départementale de correction,
- organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

### *Accidents de service et contrôles médicaux*

- décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des personnels titulaires des écoles,
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :
  - aux accidents de service et maladies professionnelles des personnels des écoles,
  - aux contrôles médicaux obligatoires des personnels des écoles et des personnels des établissements privés du premier degré.

### *Moyens et affaires financières*

- gestion des moyens enseignants du premier degré, public et privé,
- gestion des moyens enseignants, assistantes sociales et personnels administratifs affectés dans les collèges et les SEGPA,
- gestion des emplois d'enseignement, administratifs, de laboratoire et des assistants d'éducation, implantés dans les collèges,
- gestion des moyens contrats aidés et AED,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- traitements, salaires, et accessoires des personnels du 1er degré public,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception, relatives aux accidents de service et maladies professionnelles des maîtres contractuels et agréés des établissements du premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0030 du 24 novembre 2017.

Article 3 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation  
nationale de la Haute-Savoie

Christian BOVIER

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-10-002

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0005 relatif à la  
subdélégation de signature du Directeur Académique des  
Services de l'Education Nationale à la Secrétaire Générale

Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG / AA

Annecy, le 10 janvier 2018

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018 - 0005**  
**relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale**  
**à la Secrétaire Générale**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 7 décembre 2012 nommant Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel du 05 août 2014 nommant Mme Anne ACLOQUE, attachée principale de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2019,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des

personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2017-60 du 14 décembre 2017 donnant délégation de signature au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie.

## ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian BOVIER, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme le Recteur de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral n°2017-60 du 14 décembre 2017.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils avaient la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne ACLOQUE, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

### *Personnel*

#### 1) **Professeurs des écoles stagiaires**

- ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne,
- octroi et renouvellement des congés prévus par le décret n°94-874 du 7 octobre 1994,
- autorisations spéciales d'absence,
- détermination du traitement des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires possédant la qualité de fonctionnaire titulaire de l'État et des collectivités territoriales ou de militaire, placés en position de détachement de leur corps d'origine et des élèves professeurs des écoles stagiaires possédant précédemment la qualité d'agent non titulaire de l'État ou des collectivités territoriales.

#### 2) **Gestion des personnels du premier degré :**

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public dans le département de la Haute-Savoie, à l'exclusion des retraites.
- gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble.

#### 3) **Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires**

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

#### 4) **Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service**

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36  
courriel : [ce.ia74@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia74@ac-grenoble.fr) - site web: [www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/](http://www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/)

- congés pour formation syndicale.

#### 5) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

#### 6) Gestion des AED assurant des fonctions d'AVS i, recrutement et gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

#### 7) Œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

### *Examens*

- organisation du CAPA-SH,
- organisation des épreuves du CAFIPEMF,
- pré-liquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité,
- organisation des épreuves du certificat de préposé au tir dans le département de la Haute-Savoie et délivrance du certificat.

### *Vie scolaire*

- gardiennage des établissements pendant les vacances scolaires (lycées, lycées professionnels, collèges, EREA),
- aumônerie dans les lycées et collèges,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier et le second degrés et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- arrêté de composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- arrêté relatif à la constitution de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour les élèves et les EPLE du

département de la Haute-Savoie :

- recensement des élèves du département participant au concours,
- récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
- composition de la commission départementale de correction,
- organisation de la remise des prix à l'échelon départemental

### *Accidents de service et contrôles médicaux*

- décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des personnels titulaires des écoles,
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :
  - aux accidents de service et maladies professionnelles des personnels des écoles,
  - aux contrôles médicaux obligatoires des personnels des écoles et des personnels des établissements privés du premier degré.

### *Moyens et affaires financières*

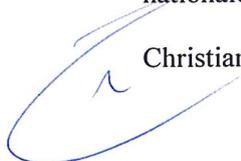
- gestion des moyens enseignants du premier degré, public et privé,
- gestion des moyens enseignants, assistantes sociales et personnels administratifs affectés dans les collèges et les SEGPA,
- gestion des emplois d'enseignement, administratifs, de laboratoire et des assistants d'éducation, implantés dans les collèges,
- gestion des moyens contrats aidés et AED,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- traitements, salaires, et accessoires des personnels du 1er degré public,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.
  
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception, relatives aux accidents de service et maladies professionnelles des maîtres contractuels et agréés des établissements du premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0028 du 24 novembre 2017.

Article 3 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation  
nationale de la Haute-Savoie

Christian BOVIER



74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-10-003

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0006 relatif à la  
subdélégation de signature du directeur académique des  
services de l'éducation nationale à l'inspecteur de  
l'éducation nationale adjoint au directeur académique des  
services de l'éducation nationale

Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

Annecy, le 10 janvier 2018

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0006**

**relatif à la subdélégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 7 décembre 2012 nommant Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 portant affectation de Monsieur Christophe DASSEUX en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale adjoint auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

VU l'arrêté rectoral n°2017-60 du 14 décembre 2017 donnant délégation de signature au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Haute-Savoie.

## ARRETE

Article 1 : M. Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant M. le recteur de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Christophe DASSEUX, inspecteur de l'éducation Nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale, pour signer les actes et décisions suivants :

- ✓ classes de découvertes pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental
- ✓ composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire
- ✓ demande d'autorisation d'absence pour les enseignants du premier degré
- ✓ organisation du CAPA-SH, des épreuves du CAFIPEMF pour les enseignants du premier degré public et privé
- ✓ signature des conventions de stage dans le premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0029 du 24 novembre 2017.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-01-10-004

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0007 relatif à la modification  
de la composition de la Commission Administrative  
Paritaire Départementale

Annecy, le 10 janvier 2018

Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

### **ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0007**

#### **relatif à la modification de la composition de la Commission Administrative Paritaire Départementale**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, dans leur rédaction issue de la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, plus spécialement art 9,

**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires dans sa version issue du décret n°2011-183 en date du 15 février 2011,

**VU** le décret n°90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

**VU** l'arrêté rectoral n°2016-47 du 14 décembre 2017 donnant délégation de signature à M. Christian Bovier, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie,

**VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État,

**VU** le résultat du du scrutin du 5 décembre 2014 concernant les élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale Unique des instituteurs et des professeurs des écoles de Haute-Savoie,

### **ARRETE**

**Article 1** : Sont nommés membres de la CAPD unique commune aux instituteurs et professeurs des écoles de Haute-Savoie :

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### TITULAIRES HORS CLASSE

Mme ISETTI Marie-Hélène, Professeur des écoles

### TITULAIRES CLASSE NORMALE

Mme DENIS Marie, Professeur des écoles

Mme CLEMENCET Catherine, Professeur des écoles

M. DOMERGUE Philip, Professeur des écoles

Mme BOUNEMOURA Zahia, Professeur des écoles

M. BOUCHETIBAT Bilel, Professeur des écoles

Mme BONMARIN Sandrine, Professeur des écoles

M. ZIBELL Grégoire, Professeur des écoles

M. FUSS Emmanuel, Professeur des écoles

Mme HERETICK Catherine, Professeur des écoles

### SUPPLEANTS HORS CLASSE

Mme Catherine WALTHERT SELOSSE, Professeur des écoles

### SUPPLEANTS CLASSE NORMALE

Mme MAQUET Virginie, Professeur des écoles

Mme GREPILLAT Tuulikki, Professeur des écoles

Mr ZANINI Franck, Professeur des écoles

Mme BARTHES Aude, Professeur des écoles

Mme BILLON PIERRON Florence, Professeur des écoles

M. BARNOUD Michel, Professeur des écoles

Mme GILBAUD Françoise, Professeur des écoles

M. FRANCOIS Jean-Michel, Professeur des écoles

M. BOCQUET David, Professeur des écoles

## REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

### TITULAIRES

M. BOVIER Christian, directeur académique

Mme COQ Pascale, directrice académique adjointe

Mme ACLOQUE Anne, secrétaire générale

M. DASSEUX Christophe, inspecteur de l'éducation nationale adjoint

M. ROEDERER Philippe, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Saint Gervais

Mme WILLIG Véronique, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Sud

M. SUJKOWSKI Eric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Ouest

Mme TABURET Anne, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Est

Mme BESSON Martine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription école maternelle

Mme LENTOS Céline, APAE-DSDEN

#### SUPPLEANTS

Mme ARRAMBOURG Nathalie, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Thonon

Mme MASSOU Nadine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy IV – ASH

Mme BASSAGET Marie-Christine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Annemasse 1

M. MAYOL Cédric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Groisy/Bonneville 2

M. LICITRI Christophe, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois

M. GUITTON Patrick, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneville I

M. DA SILVA Olivier, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annemasse II

M. DAMIAN Jacques, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Rumilly

M. MAROT Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Cluses

Mme CHAMOSSET Marie, APAE-DSDEN

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2017-0019 du 31 août 2017.

Article 3 : Mme la Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-01-10-005

arrete PREF DRCL BCLB-2018-0002 approuvant la  
modification des statuts de la communauté de communes  
du Pays de Cruseilles



## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE  
DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire  
REF: BCLB/EG

Anney, le 10 janvier 2018

LE PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE,  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0002

approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Cruseilles

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-20 ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2001-215 du 24 décembre 2001 portant transformation du district de Cruseilles en communauté de communes de Cruseilles, modifié ;
- VU le courrier du préfet de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2017 ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Cruseilles en date du 19 septembre 2017 proposant la modification de ses statuts ;
- VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :
- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| ▪ ANDILLY              | 2 octobre 2017   |
| ▪ CERCIER              | 23 novembre 2017 |
| ▪ COPPONEX             | 25 octobre 2017  |
| ▪ CRUSEILLES           | 6 novembre 2017  |
| ▪ MENTHONNEX-EN-BORNES | 9 octobre 2017   |
| ▪ SAINT-BLAISE         | 2 octobre 2017   |
| ▪ VILLY-LE-BOUVERET    | 8 novembre 2017  |
| ▪ VOVRAY-EN-BORNES     | 6 novembre 2017  |
- approuvant la modification statutaire proposée ;
- VU l'absence de délibération des conseils municipaux des communes d'ALLONZIER-LA-CAILLE, CERNEX, CUVAT, LE SAPPEY et VILLY-LE-PELLOUX, dans le délai de trois mois imparti ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, le défaut de délibération dans le délai de trois mois imparti vaut avis réputé favorable ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité prévues à l'article L 5211-5-II du CGCT sont remplies pour approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Cruseilles ;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

### ARRÊTE

Article 1: Sont approuvés les statuts modifiés de la communauté de communes du Pays de Cruseilles, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

Article 2 :

- M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le Directeur départemental des Finances Publiques de la Haute-Savoie,
- M. le Président de la communauté de communes du Pays de Cruseilles,
- Mme et MM. les Maires des communes concernées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet,  
Le secrétaire général,



Guillaume DOUHERET

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-01-15-001

Arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-058 de  
délégation de signature au directeur départemental des  
services d'incendie et de secours



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PRÉFECTURE  
Direction des ressources humaines et du budget  
Bureau de l'organisation administrative

Annecy, le 15 JAN. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### ARRÊTÉ N° PREF/DRHB/BOA/2018- 058

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-33;
- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 2015, modifié, relatif à la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité et notamment son article 13 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2017 portant nomination du lieutenant-colonel Vincent HONORÉ, en qualité de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- VU l'arrêté du 5 avril 2017 portant intégration du colonel Michel ANTHOINE, dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- VU l'arrêté du 4 mai 2010 portant nomination du colonel Jean-Marc CHABOUD, en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2016/0075 du 30 septembre 2016 portant modification de la sous-commission départementale pour la sécurité des risques d'incendie et de panique dans les ERP/IGH ;
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

### A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Délégation permanente est accordée au contrôleur général Jean-Marc CHABOUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer au nom de Monsieur le Préfet, tous actes relatifs à la direction opérationnelle, au contrôle et à la coordination du corps départemental des sapeurs-pompiers, à la mise en œuvre opérationnelle des moyens des services d'incendie et de secours ainsi qu'à la direction et la gestion administrative des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours.

rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex  
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05  
www.haute-savoie.gouv.fr

**ARTICLE 2** : Au titre de la présente délégation, le contrôleur général Jean-Marc CHABOUD est habilité à la signature, notamment, des actes suivants :

- \* toutes instructions à caractère opérationnel ou technique concernant le fonctionnement du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- \* les listes d'aptitude opérationnelles de sapeurs-pompiers ;
- \* les convocations et ordres de mission aux manifestations, examens et concours de sapeurs-pompiers ;
- \* les ampliatiions des arrêtés préfectoraux concernant :
  - la nomination des officiers et chefs du corps de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, jusqu'au grade de capitaine inclus ;
  - les avancements de grade des intéressés ;
  - la dissolution et la création de centre d'incendie et de secours ;
  - le classement des centres d'incendie et de secours ;
- \* les procès-verbaux des visites de sécurité des établissements recevant du public ;
- \* les convocations et les procès-verbaux des sous-commissions de sécurité.

**ARTICLE 3** : Au titre de la présente délégation, et en l'absence du préfet ou d'un membre du corps préfectoral compétent, le contrôleur général Jean-Marc CHABOUD est également habilité à présider la sous-commission des établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH) prévue par l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2016/0075 du 30 septembre 2016.

**ARTICLE 4** : En l'absence du contrôleur général Jean-Marc CHABOUD, délégation permanente est accordée au lieutenant-colonel Vincent HONORÉ, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie à l'effet d'exercer les attributions prévues aux articles 1 à 3.

**ARTICLE 5** : En l'absence du contrôleur général Jean-Marc CHABOUD et du lieutenant-colonel Vincent HONORÉ, délégation permanente est accordée au colonel hors classe Michel ANTHOINE, officier supérieur de direction des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, chef de groupement, à l'effet d'exercer les attributions prévues aux articles 1 et 2, à l'exception des actions relatives à la prévention des risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH.

**ARTICLE 6** : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-11-27-030

PREF/CABINET/BSI/PAS

2017-1000 SARL CAMPING LES CAMPEOLES 74200

THONON LES BAINS



## PRÉFET DE LA HAUTE SAVOIE

DIRECTION CABINET

Bureau de la sécurité intérieure  
Section polices administratives spéciales

Annecy, le 27 NOV 2017

REF : BSI/FR

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Arrêté n° Pref-cabinet-BSI/SPAS-2017-1000**  
d'autorisation d'un système de vidéoprotection avec enregistrement  
SARL LES CAMPEOLES, 100 avenue Saint Disdille 74200 THONON LES BAINS

**VU** le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R 251-1 à R 253-4 et l'article L 251-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016, portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

**VU** la demande déposée le 6 octobre 2017, par laquelle Monsieur Jean-Michel LAMY, directeur du camping, sollicite l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection dans l'établissement SARL LES CAMPEOLES, 100 avenue Saint Disdille à THONON LES BAINS (74200), enregistrée sous le numéro 2017/0554 ;

**VU** l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en sa séance du 22 novembre 2017 ;

**SUR** proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet ;

### ARRETE

**Article 1 :** Un système de vidéoprotection avec enregistrement numérique est autorisé à fonctionner dans l'établissement SARL LES CAMPEOLES, 100 avenue Saint Disdille 74200 THONON LES BAINS, dans les conditions décrites au dossier présenté à la commission départementale des systèmes de vidéoprotection (4 caméras extérieures).

**Article 2 :** Le directeur du camping est responsable de la mise en œuvre du système de vidéoprotection.

**Article 3 :** Un registre sera tenu par le titulaire de l'autorisation mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images, et le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4 :** Cette autorisation est valable cinq ans, à compter de la prise de décision soit jusqu'au 26 NOV 2022  
Le renouvellement devra être demandé trois mois avant la date d'échéance.

**Article 5 :** Toute modification au système de vidéoprotection dont le fonctionnement est autorisé par le présent arrêté devra faire l'objet d'une demande d'autorisation.

**Article 6 :** Le titulaire de l'autorisation est tenu d'informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection.

Le titulaire de l'autorisation, qui a constitué le dossier de demande conformément aux dispositions de l'article R 253-3 du code de la sécurité intérieure, est tenu d'informer l'autorité préfectorale de la localisation des caméras à l'intérieur du périmètre d'installation du système de vidéoprotection, préalablement à leur installation et, le cas échéant, à leur déplacement.

Article 7 : L'autorisation ainsi délivrée, peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L251-1 du code de la sécurité et suivants et des articles 3 et 6 du présent arrêté, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 8 : L'accès aux images et enregistrements est ouvert, pour toute la durée de la présente autorisation et à tout moment, aux agents des services de police ou de gendarmerie nationale individuellement désignés et dûment habilités par le chef de service ou le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés.

Article 9 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont conservés pendant un délai maximum de 15 jours, délai au-delà duquel ils sont détruits.

Article 10 : Le titulaire de l'autorisation est tenu de présenter les images enregistrées aux agents visés à l'article 8 du présent arrêté, à tout moment, aux fins de contrôle et d'exploitation. Sans préjudice des nécessités de leur conservation pour les besoins d'une procédure pénale, ces derniers peuvent en prendre copie librement. En cas de besoin avéré, ces agents peuvent obtenir la transmission du support par le biais d'une réquisition administrative.

Article 11 : Toute personne intéressée peut s'adresser au responsable d'un système de vidéoprotection afin d'obtenir un accès aux enregistrements qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu. Cet accès est de droit. Un refus d'accès peut toutefois être opposé pour un motif tenant à la sûreté de l'Etat, à la défense, à la sécurité publique, au déroulement de procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, ou au droit des tiers.

La demande formulée par toute personne intéressée, en vue de l'accès aux enregistrements qui la concernent ne peut être rejetée pour un motif tenant au droit des tiers que s'il existe un motif tiré de la protection du secret de la vie privée du ou des tiers en cause.

Article 12 : Les systèmes de vidéoprotection installés doivent être conformes à des normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 susvisé.

Article 13 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 14 : Madame la directrice de cabinet du préfet, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Savoie ou Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie, selon leur zone de compétences, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

En outre, il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
la directrice de cabinet,

  
Aurélie LEBOURGEOIS

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-11-27-031

PREF/CABINET/BSI/PAS

2017-1001 SARL TIQUET 74440 VERCHAIX



## PRÉFET DE LA HAUTE SAVOIE

DIRECTION CABINET

Bureau de la sécurité intérieure  
Section polices administratives spéciales

Annecy, le

27 NOV 2017

REF : BSI/FR

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Arrêté n° Pref-cabinet-BSI/SPAS-2017-1001**  
d'autorisation d'un système de vidéoprotection avec enregistrement  
SARL TIQUET Les Hameaux du Giffre 74440 VERCHAIX

**VU** le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R 251-1 à R 253-4 et l'article L 251-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016, portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

**VU** la demande déposée le 9 octobre 2017, par laquelle Monsieur Olivier TIQUET, gérant sollicite l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection dans l'établissement SARL TIQUET, Les Hameaux du Giffre à VERCHAIX (74440), enregistrée sous le numéro 2017/0317 ;

**VU** l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en sa séance du 22 novembre 2017 ;

**SUR** proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet ;

### ARRETE

**Article 1 :** Un système de vidéoprotection avec enregistrement numérique est autorisé à fonctionner dans l'établissement SARL TIQUET Les Hameaux du Giffre 74440 VERCHAIX, dans les conditions décrites au dossier présenté à la commission départementale des systèmes de vidéoprotection (1 caméra extérieure).

**Article 2 :** Le gérant est responsable de la mise en œuvre du système de vidéoprotection.

**Article 3 :** Un registre sera tenu par le titulaire de l'autorisation mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images, et le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4 :** Cette autorisation est valable cinq ans, à compter de la prise de décision soit jusqu'au 26 NOV 2022  
Le renouvellement devra être demandé trois mois avant la date d'échéance.

**Article 5 :** Toute modification au système de vidéoprotection dont le fonctionnement est autorisé par le présent arrêté devra faire l'objet d'une demande d'autorisation.

**Article 6 :** Le titulaire de l'autorisation est tenu d'informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection.

Le titulaire de l'autorisation, qui a constitué le dossier de demande conformément aux dispositions de l'article R 253-3 du code de la sécurité intérieure, est tenu d'informer l'autorité préfectorale de la localisation des caméras à l'intérieur du périmètre d'installation du système de vidéoprotection, préalablement à leur installation et, le cas échéant, à leur déplacement.

Article 7 : L'autorisation ainsi délivrée, peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L251-1 du code de la sécurité et suivants et des articles 3 et 6 du présent arrêté, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 8 : L'accès aux images et enregistrements est ouvert, pour toute la durée de la présente autorisation et à tout moment, aux agents des services de police ou de gendarmerie nationale individuellement désignés et dûment habilités par le chef de service ou le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés.

Article 9 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont conservés pendant un délai maximum de 30 jours, délai au-delà duquel ils sont détruits.

Article 10 : Le titulaire de l'autorisation est tenu de présenter les images enregistrées aux agents visés à l'article 8 du présent arrêté, à tout moment, aux fins de contrôle et d'exploitation. Sans préjudice des nécessités de leur conservation pour les besoins d'une procédure pénale, ces derniers peuvent en prendre copie librement. En cas de besoin avéré, ces agents peuvent obtenir la transmission du support par le biais d'une réquisition administrative.

Article 11 : Toute personne intéressée peut s'adresser au responsable d'un système de vidéoprotection afin d'obtenir un accès aux enregistrements qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu. Cet accès est de droit. Un refus d'accès peut toutefois être opposé pour un motif tenant à la sûreté de l'Etat, à la défense, à la sécurité publique, au déroulement de procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, ou au droit des tiers. La demande formulée par toute personne intéressée, en vue de l'accès aux enregistrements qui la concernent ne peut être rejetée pour un motif tenant au droit des tiers que s'il existe un motif tiré de la protection du secret de la vie privée du ou des tiers en cause.

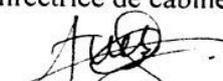
Article 12 : Les systèmes de vidéoprotection installés doivent être conformes à des normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 susvisé.

Article 13 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 14 : Madame la directrice de cabinet du préfet, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Savoie ou Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie, selon leur zone de compétences, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

En outre, il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
la directrice de cabinet,

  
Aurélie LÉBOURGEOIS

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-05-003

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0001 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne GUITTON JOHAN SAP833210453



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP833210453  
N°2018-0001**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 17 novembre 2017 par Monsieur Johan GUITTON en qualité de Dirigeant, pour l'organisme GUITTON Johan dont l'établissement principal est situé 174 route du Barioz 74370 ARGONAY et enregistré sous le N° SAP833210453 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 5 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-05-004

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0002 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne JACQUET SANDRINE  
SAP832859938



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP832859938  
2018-0002**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 20 novembre 2017 par Madame Sandrine JACQUET en qualité de Dirigeante, pour l'organisme JACQUET Sandrine dont l'établissement principal est situé 105 Clos François Devouassoux 74190 PASSY et enregistré sous le N° SAP832859938 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 5 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-08-004

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0003 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne PRESTAS+ SAP834031023



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP834031023  
N°2018-0003**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 20 décembre 2017 par Monsieur Bruno Nicolas en qualité de Président, pour l'organisme PRESTAS+ dont l'établissement principal est situé 17D avenue du Bas Chablais 302 74140 DOUVAINE et enregistré sous le N° SAP834031023 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran Gevrier, le 8 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-08-005

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0004 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de modification de déclaration d'un  
organisme de services à la personne SNIDARO YANN  
SAP525200655



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de modification de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP525200655  
N°2018-0004**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 4 janvier 2018 par Monsieur Yann SNIDARO en qualité de Responsable, pour l'organisme SNIDARO Yann dont l'établissement principal est situé 12 rue des Tisserands 74960 CRAN GEVRIER et enregistré sous le N° SAP525200655 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 8 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-08-003

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0005 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne JULIEN SAP500933148



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP500933148  
N°2018-0005**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 6 janvier 2018 par Monsieur Julien CABARET en qualité de Dirigeant, pour l'organisme CABARET Julien dont l'établissement principal est situé 37 rue de la Curdy 74150 RUMILLY et enregistré sous le N° SAP500933148 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Assistance informatique à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 8 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-09-006

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0006 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne SERENITY.DOM SAP834050130



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP834050130**

**N°2018-0006**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 3 janvier 2018 par Monsieur François CAPUTO en qualité de Directeur, pour l'organisme SERENITY.DOM dont l'établissement principal est situé 1 rue de la Liberté 74150 RUMILLY et enregistré sous le N° SAP834050130 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 9 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-01-09-007

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0007 /  
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la  
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne LOUVRIER MAUD  
SAP833496615



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'Auvergne-Rhône-Alpes  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP833496615  
N°2018-0007**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 11 décembre 2017 par Mademoiselle Maud LOUVRIER en qualité de Diigeante, pour l'organisme LOUVRIER Maud dont l'établissement principal est situé 15 rue des Clefs 74230 THONES et enregistré sous le N° SAP833496615 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 9 janvier 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional Adjoint,  
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ